

RAPPORT ANNUEL 2001



En application de son règlement n°98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 22 août 2002 sous le numéro R02-214.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

I.	RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	2
II.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR GROUPE CRIT	4
III.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE	11
IV.	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS	43
V.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	94
VI.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2002 ET PERSPECTIVES POUR 2002 - PROJETS DE RÉSOLUTIONS	97
VII.	ÉVOLUTION DU GROUPE DURANT LE PREMIER TRIMESTRE 2002	104
VIII.	TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2002	105
	TABLE THÉMATIQUE	110

CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document

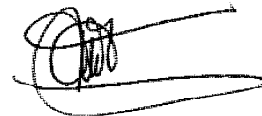
Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

1.2 Attestation du responsable

A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comportent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de son groupe. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 22 août 2002

Claude GUEDJ



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes Titulaires

- COOPERS & LYBRAND AUDIT
32, rue Guersant
75017 PARIS
Représenté par Christian MARTIN
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.

- RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES
2, avenue Hoche
75008 Paris
Représenté par Gilles de COURCEL
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2001.

Commissaires aux Comptes Suppléants

- Monsieur Jean-Marie FORSZPANIAK
32, rue Guersant
75017 PARIS
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.

- Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE
2, avenue Hoche
75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2001.

Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Claude GUEDJ, Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas d'information prévisionnelle chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 2000 et 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les éléments financiers relatifs au premier trimestre 2002 n'ont pas fait l'objet d'un audit de notre part.

Pour les informations financières portant sur la situation financière et les comptes ayant fait l'objet de retraitements proforma, nos diligences ont consisté à apprécier si les conventions retenues sont cohérentes et constituent une base raisonnable pour leur établissement, à vérifier la traduction chiffrée de ces conventions, à nous assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces informations avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes historiques ayant fait l'objet d'un audit et, le cas échéant, à vérifier leur concordance avec les comptes historiques présentés dans le document de référence.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Concernant les informations proforma contenues dans le présent document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Fait à Paris, le 17 juin 2002

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit

Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

1.4 Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN
Tél : 01.49.18.55.55

Nathalie JAOUJ
Présidente de Crit Intérim
152 bis, av. Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN
Tél : 01.49.18.55.55

CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

2.1 Renseignements généraux

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

Siège social (article 4 des statuts)

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

Forme Juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme, régie par les articles L210-1 et suivants du Code de commerce et le décret du 23 mars 1967.

Registre du Commerce et des Sociétés

BOBIGNY B 622 045 383 - Code APE : 652E

Date de création

La société a été créée le 19 août 1962

Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social (article 35 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Affectation et répartition des bénéfices (article 37 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Mise en paiement des dividendes (article 37 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prorogation de ce délai par autorisation de justice.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Assemblées Générales (Titre V, articles 21 à 34 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les convocations à une Assemblée doivent mentionner le lieu de réunion de l'Assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux Assemblées Générales de quelque nature qu'elles soient.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Droits attachés aux actions (article 11 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que du boni éventuel de liquidation.

Droits de vote (article 31 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Franchissement de seuil (article 10 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions légales, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction de capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées par la loi (articles L233-7 et suivants du Code de Commerce).

En cas de non respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées dans la même loi, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

Consultation des documents sociaux

Les statuts, les différents procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société :

Groupe CRIT
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social

Capital social

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2001, le capital social de Groupe CRIT a été converti en euros et porté à la somme de 4.050.000 €.

D'autre part, il a été procédé à la division par cinq de la valeur nominale de l'action portant ainsi à 11.250.000 le nombre d'actions composant le capital.

Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

Capital autorisé

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002 de renouveler, pour une durée de vingt six mois, la délégation consentie au Conseil d'Administration à l'effet :

- de procéder en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, aux émissions d'actions de la Société et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant droit immédiatement et/ ou à terme à des actions de la Société.

Le montant des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de cette délégation ne pourra excéder le montant de 22 867 352 euros ;

- de procéder en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de 22 867 352 euros, à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion et d'apport, la ou les augmentations de capital devant être réalisées par création et attribution gratuite d'actions nouvelles ou élévation du nominal des actions.

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2001 s'est prononcée sur l'adoption de résolutions ayant pour effet d'autoriser le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur les propres actions de la Société selon les modalités prévues par les Articles 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue d'assurer :

- La remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- L'achat et la vente en fonction des situations du marché,
- La régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance sur le marché,
- Leur attribution aux salariés de la Société et/ ou du groupe ou aux dirigeants.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale a été conférée pour un nombre maximal d'actions à racheter ne pouvant dépasser 3% du capital de la Société, soit un montant maximal de 23,62 millions d'euros.

La note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre de ce programme a été visée par la COB le 12 juin 2001 sous le N° 01-768.

Au 30 juin 2002, la société détient 6 025 actions pour un prix de revient unitaire de 23,92 euros.

Evolution du capital de Groupe CRIT

Date	Opérations	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société apport en numéraire	10 000 F	0 F	100 F	100	10 000 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000 F	0 F	100 F	1 000	100 000 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000 F	0 F	100 F	3 000	300 000 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000 F	0 F	100 F	10 000	1 000 000 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000 F	0 F	100 F	20 000	2 000 000 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000 F	0 F	100 F	45 000	4 500 000 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0 F	10 F	450 000	4 500 000 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000 F	0 F	10 F	2 250 000	22 500 000 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation de capital par incorporation de réserves	619 897,1 €		1,8 €	2 250 000	4 050 000 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 31 mai 2002)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Claude GUEDJ	7 840 845	69,70%	80,08%
Yvonne GUEDJ	473 000	4,20%	4,83%
Membres de la famille (5 pers)*	437 880	3,89%	2,34%
Public	2 496 280	22,19%	12,75%
Autodétention	1 995	0,02%	-
TOTAL	11 250 000	100%	100%

Evolution de l'actionnariat

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Claude GUEDJ	1 837 434	1 568 169	7 840 845	81,67	69,70	69,70	87,78	80,07	80,07
Yvonne GUEDJ	94 600	94 600	473 000	4,20	4,20	4,20	4,52	4,83	4,83
Membres de la famille (5 pers)*	87 966	87 966	438 830	3,91	3,91	3,90	2,20	2,35	2,35
Public	230 000	499 265	2 497 325	10,22	22,19	22,20	5,49	12,75	12,75
TOTAL	2 250 000	2 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Nathalie JAOUÏ, fille de Mr et Mme GUEDJ ; Karine GUEDJ, fille de Mr et Mme GUEDJ ; Fanny GUEDJ, fille de Mr et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUÏ, époux de Nathalie JAOUÏ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Note 3 : Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 1999, 2000 et 2001 ont été respectivement arrêtées au 18 juin 1999, 7 juin 2000 et 22 juin 2001.

Le 18 mars 1999, la société Groupe CRIT (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

A l'exception d'une donation partage intervenue antérieurement au 18 mars 1999 et portant sur 3,62 % du capital de la Société, il n'y a eu aucune modification significative de la répartition du capital au cours des 3 années précédant l'introduction en Bourse.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital dans le public.

2.4 Marché des titres

Lieu de cotation et catégories des titres cotés

Place de cotation des actions :

Paris - Euronext Second Marché à compter du 18 mars 1999

Code Euroclear : 3667

Nombre d'actions cotées au 15 juillet 2002 : 11.250.000

Volumes traités et évolution des cours (source FININFO)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas
Janvier 2001	14 022	154,00	126,00
Février 2001	24 373	144,80	119,00
Mars 2001 ⁽¹⁾	53 693	27,99	21,00
Avril 2001	73 301	24,00	20,00
Mai 2001	108 762	23,80	18,60
Juin 2001	100 621	21,50	12,15
Juillet 2001	37 500	20,90	15,20
Août 2001	53 469	17,90	12,20
Septembre 2001	45 754	16,00	10,60
Octobre 2001	73 215	15,50	10,60
Novembre 2001	537 501	18,95	11,35
Décembre 2001	208 464	20,70	18,75
Janvier 2002	121 436	23,98	20,46
Février 2002	96 803	24,90	21,80
Mars 2002	67 368	26,20	23,00
Avril 2002	253 183	26,60	22,05
Mai 2002	208 688	30,50	24,22
Juin 2002	174 427	29,00	21,00
15 juillet 2002	70 138	27,40	24,45

(1) Division par cinq de l'action Groupe Crit

2.5 Sûretés

A la connaissance de la société, il n'existe pas de sûreté significative portant sur les actions de Groupe CRIT.

2.6 Distribution de dividendes

Exercices	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1996	450 000	2,40 F	0,80 F	1,60 F
1997	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
2000	11 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
2001 ⁽¹⁾	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €

(1) proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique d'augmentation régulière du dividende servi. Ce dividende a été de 16 % du résultat net consolidé de l'exercice 1999, de 17,54% du résultat net consolidé de l'exercice 2000 et de 16,73% du résultat net consolidé de l'exercice 2001.

2.7 Pacte d'actionnaires

Néant

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE

3.1 Présentation du groupe

3.1.1 Historique

Les grandes étapes du développement de Groupe CRIT.

1962

Monsieur Claude GUEDJ, l'actuel Président du groupe, crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

1962 - 1971

Groupe CRIT développe son offre de services aux entreprises par la mise à disposition, à titre provisoire, de personnel d'assistance technique, ancêtre du travail temporaire, et étend ses activités à tous les secteurs professionnels.

1972 - 1978

La Loi de 1972 régleme le travail temporaire.

- Création d'une enseigne principale, CRIT INTERIM, et des filiales Les Compagnons, Les Volants.
- Consolidation, élargissement et diversification de l'offre de services du groupe à travers le pôle multiservices regroupant des sociétés spécialisées dans les métiers de l'engineering, la sous-traitance, la maintenance industrielle, la sécurité, le nettoyage industriel, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment.

1979 - 1995

Développement du réseau de travail temporaire à travers toute la France (doublement du réseau). Certification ISO 9002 et certification en milieu nucléaire (CEFRI).

- Création de RHF, spécialisée dans la formation et le perfectionnement des ressources humaines du groupe.
- Acquisition de DELTA CAPITAL renforçant les activités de sécurité.

1996 - 1998

Forte stratégie de développement interne et externe du pôle travail temporaire par création d'agences et acquisition de réseaux.

- Création de la filiale AB INTERIM.
- Rachat du réseau INTERWORK comptant 29 agences.
- Rachat des fonds de commerce SOI Intérim et Free Work.

1999

- Introduction de Groupe CRIT sur le Second Marché de la Bourse de Paris.
- Cession des activités de nettoyage et fort recentrage sur les activités de travail temporaire : renforcement du maillage du territoire par création d'agences et rachat de plusieurs réseaux de travail temporaire tels que G.T.I., ARS et PERFORMANCES, portant le réseau du groupe à 118 agences.
- Création des filiales CRIT Intérim en Suisse et en Italie.
- Acquisition de la société OTESSA, spécialisée dans les prestations événementielles.
- Acquisition de Groupe EUROPE HANDLING, spécialisé dans l'assistance aéroportuaire. Cette acquisition renforce et étend l'offre du pôle multiservices sur un marché porteur.

2000

- Renforcement du réseau de travail temporaire en France par croissance interne et externe : création de 13 nouvelles agences ; acquisition du fond de commerce de **ISS**, société de travail temporaire spécialisée dans les métiers de l'événementiel, de l'accueil et de la restauration ; acquisition de la société **EFFIKA**, spécialisée dans les métiers de l'industrie et rachat de **MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE**, spécialisé dans les métiers du graphisme (PAO) et des designers Web. A fin 2000, le réseau de travail temporaire du groupe CRIT compte 133 agences.
- Acquisition de la société CITYJET HANDLING basée à Dublin, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire et prestataire homologué sur les aéroports irlandais. Cette acquisition renforce le secteur aéroportuaire du pôle multiservices.
- Renforcement du secteur engineering et maintenance du pôle multiservices par création de cinq agences.

2001

- Division par cinq de l'action Groupe CRIT donnant lieu à l'échange de cinq actions nouvelles contre une action ancienne. Cette opération répond à un souci d'élargissement de l'actionnariat du groupe et permet une meilleure liquidité du titre.
- Nomination du Groupe Europe Handling en tant que prestataire de services d'assistance en escale sur l'aéroport de Paris Charles De Gaulle II.
- Groupe CRIT élu l'une des 400 meilleures "small" compagnies du monde par Forbes
- Acquisition en avril 2001 de la société de travail temporaire suisse Equipe Emploi Services comptant aujourd'hui 7 agences. Absorption par celle-ci de la filiale Crit Intérim Suisse. Modification de sa dénomination en Equipe Crit Intérim.
- Acquisition en décembre 2001 du Groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au Groupe Crit de devenir n°4 du travail temporaire en France avec un réseau total de 350 agences.

3.1.2 Organisation du groupe

Le groupe se compose au 31 décembre 2001 des entreprises suivantes :

- Groupe CRIT, S.A au capital de 4.050.000 €, société mère, dont la vocation consiste à :
 - élaborer et valider la stratégie de développement
 - animer le groupe
 - faciliter une bonne communication et une bonne coordination entre unités
 - coordonner les actions communes à forte synergie : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines, etc...
 - développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets, etc...
 - assurer la coordination des fonctions générales telles que la vie juridique des sociétés, communication, etc..., qui ont été filialisées
 - apporter un appui aux filiales pour tout sujet nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles (missions d'interventions rapides, etc...)

Groupe CRIT tire ses revenus de la facturation de ses prestations aux filiales et des dividendes versés par ces mêmes filiales. C'est ainsi que Groupe CRIT facture à chaque société du groupe des honoraires selon la formule suivante : (charges de Groupe CRIT de la période x 1,05 x chiffre d'affaires de la période de la filiale concernée) / chiffre d'affaires total de la période des filiales. Depuis le 1^{er} janvier 2000, Groupe CRIT facture aux sociétés du pôle travail temporaire des managements fees selon la formule suivante : Chiffre d'affaires de la période de référence x 1%. Par ailleurs, Groupe CRIT refacture au franc le franc à ses filiales les charges dont il assure le paiement en qualité de société mère, ou en qualité de propriétaire des locaux (assurances, frais de véhicules, taxes foncières et autres taxes, etc.). Enfin, Groupe CRIT a mis au point un système permettant au groupe d'optimiser la gestion de ses disponibilités par la gestion centralisée de la trésorerie ainsi qu'une convention de mise à disposition réciproque de fonds entre la maison mère et ses filiales et entre les filiales entre elles (convention en date du 18 janvier 1991). Les charges ou les produits de ce système sont facturés au taux légal des intérêts fiscalement déductibles.

Il est à noter que l'objectif des dirigeants du groupe dans ce domaine est que le coût de la structure commune soit le plus léger possible, à la fois dans un souci de compétitivité et pour une meilleure motivation des sociétés opérationnelles. C'est pourquoi les conventions qui existent entre les différentes sociétés du groupe prévoient des rémunérations modestes qui varient en fonction des besoins.

• Les sociétés sont regroupées en 4 pôles en fonction de leurs activités, dont la complémentarité permet d'assurer au mieux la couverture des besoins de la clientèle :

Pôle 1 : Entreprises à objet interne

Pôle 2 : Travail Temporaire

Pôle 3 : Assistance Aéroportuaire

Pôle 4 : Autres Activités

Pôle 1 : Entreprises à objet interne

• COMPUTER ASSISTANCE, S.A.R.L. au capital de 30 490 euros.

Activité : toutes prestations d'assistance, pour le compte des sociétés du groupe, dans les domaines particuliers de l'informatique et de la comptabilité. Suivant une convention du 1er juillet 1991, ces prestations sont facturées aux sociétés du groupe en application de la formule suivante : (charges de COMPUTER ASSISTANCE de la période de référence x chiffre d'affaires de la société du groupe cliente de la période de référence x 1,05) / chiffre d'affaires du groupe de la période de référence.

• HILLARY, S.A.R.L. au capital de 1.000.000 Francs (ramené par Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 1998 à la somme de 7 623 euros).

Activité : toutes missions pour le compte des sociétés du groupe dans les domaines suivants :

- suivi du risque clients
- recouvrement amiable ou judiciaire de créances de toute nature
- assistance, conseil et réalisation de toutes études

Les frais administratifs liés à la gestion et au suivi des contrats SFAC, majorés de 5 %, sont refacturés aux sociétés du groupe titulaires de tels contrats. Par ailleurs, les autres prestations fournies aux sociétés du groupe leur sont facturées sur la base d'un taux horaire de 1.000 francs hors taxes.

• RUSH, S.A.R.L. au capital de 76 225 euros.

Activité : réalisation de toutes prestations de publicité et de promotion pour le compte des sociétés du groupe. Ces prestations sont facturées aux sociétés du groupe clientes au prix de revient majoré de 10 %. Les prestations effectuées pour CRIT INTERIM dans le cadre des campagnes promotionnelles "sportives" dont elle profite sont facturées avec une majoration de 15 %.

• RHF, S.A.R.L. au capital de 7 630 euros.

Activité : formation de l'ensemble du personnel des sociétés du groupe. Les frais de formation sont facturés aux sociétés qui en bénéficient majorés de 20 % à 30 % en fonction des prestations.

-
- MAYDAY Assistance Formation PAO, S.A.R.L. au capital de 7 623 euros.
Activité : Assure la formation des collaborateurs intérimaires de MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE à l'évolution des logiciels de graphisme.
 - SOFIDESS, S.A.S au capital de 199.600 €. Société mère d'EFFIKA.
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers :
- la prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ;
- toutes prestations de services et plus particulièrement celles à caractère administratif, financier, commercial, technique, informatique et de gestion.
 - LEBREC, S.A. au capital de 152 449 euros.
Activité : toutes prestations de rénovation et installations électriques pour le compte des sociétés et du patrimoine immobilier du groupe.

Pôle 2 : Travail temporaire

- CRIT INTERIM, S.A. au capital de 1 530 000 euros.
- LES VOLANTS, S.A. au capital de 320 200 euros, détenue à 98,08 % par CRIT INTERIM.
- AB INTERIM, S.A.R.L. au capital de 23 000 euros.
- LES COMPAGNONS, Sarl au capital de 46 000 euros.
- G.T.I., S.A.R.L. au capital de 168 000 euros, détenue à 97,20 % par CRIT INTERIM.
- EFFIKA, S.A. au capital de 76 230 euros, détenue à 99,88% par SOFIDESS, S.A.S. au capital de 199.600 euros, détenue à 100% par CRIT INTERIM.
- MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE, S.A.R.L. au capital de 228 700 euros, détenue à 99,96% par CRIT INTERIM.
- EQUIPE CRIT INTERIM, société de droit suisse au capital de CHF 200 000 détenue à 100% par Crit intérim.
- EURISTT, S.A. au capital de 22 800 793 € détenue à 99,99% par Groupe Crit.
Le groupe Euristt est composé des sociétés suivantes :
 - EURISTT FRANCE, S.A. au capital de 45 005 632 €, filiale à 99,99%
 - PROPARTNER, société de droit allemand, au capital de 150 000 DM, filiale à 100%.
 - LABORALIA TEMPO, société de droit espagnol, au capital de 426 710 €, filiale à 98,59%.

Le groupe Euristt exploite sous les enseignes notamment : ASSISTEC, ELBEUF INTÉRIM, ERIC SOUTOU, INTER ALSACE, INTÉRIM 25, LOCAMET, RÉGIE INTER, SONATEC.

Toutes ces entreprises ont la même activité, l'embauche de personnel intérimaire de toutes catégories et tous échelons et la délégation de ces personnels auprès de toutes entreprises. Elles fonctionnent en totale synergie les unes avec les autres, se complétant, renforçant ainsi la position concurrentielle du groupe en segmentant le marché suivant les besoins de la clientèle. Cette construction permet également au groupe de mieux couvrir son risque client, et d'optimiser, quand cela est possible, le coût de revient de la prestation.

Pôle 3 : Assistance Aéroportuaire

- GROUPE EUROPE HANDLING, S.A. au capital de 80 000 euros.
Activité : tous services d'assistance en escale.

Ce groupe comprend 7 filiales :

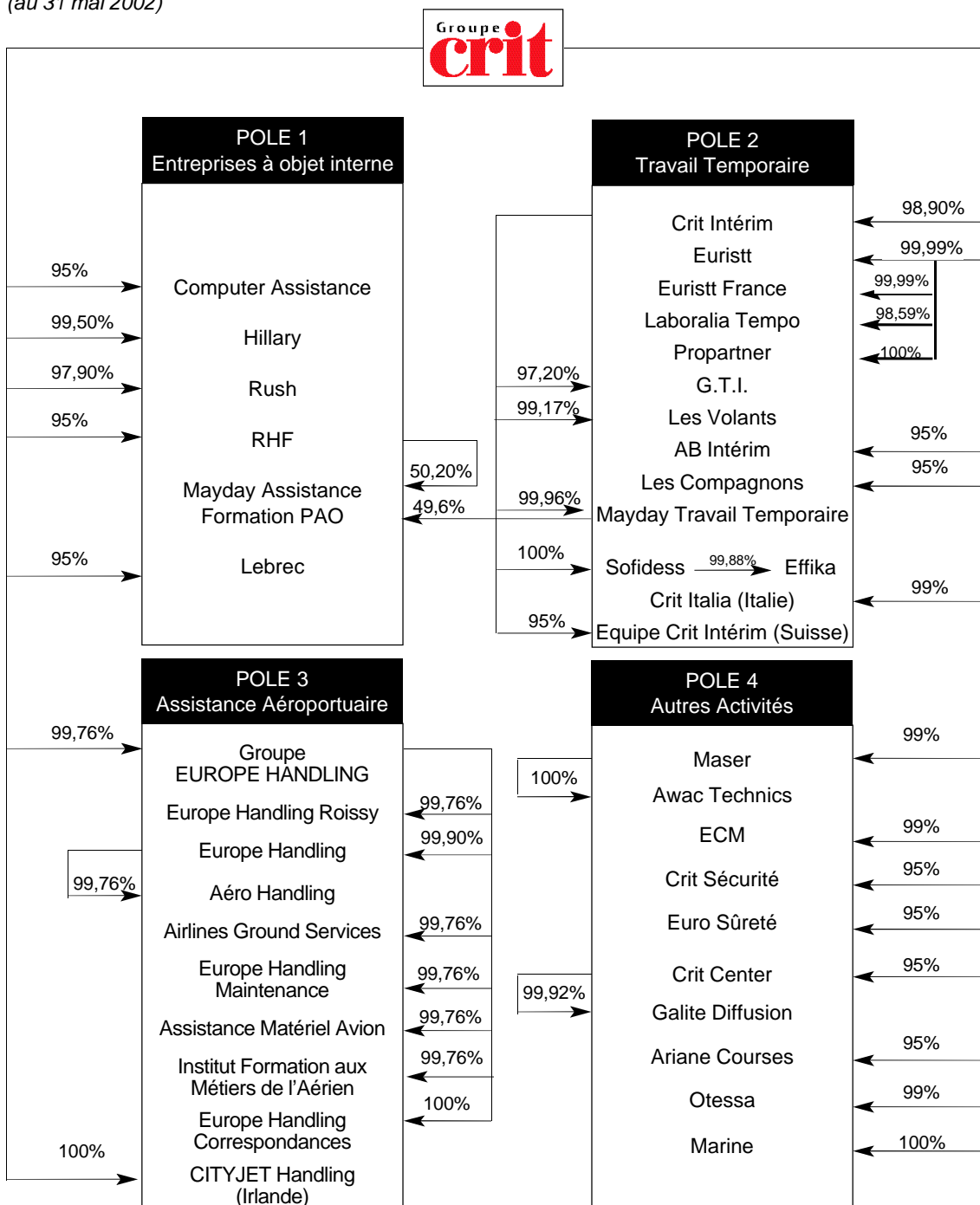
- Europe Handling Roissy : S.A. au capital de 153 000 euros.
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions moyens courriers
- Europe Handling : S.A. au capital de 243 918 euros
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions courts courriers
- Airlines Ground Services : S.A. au capital de 38 112 euros
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions longs courriers
- Aéro Handling : S.A. au capital de 38 112 euros, détenue à 99,76% par Europe Handling
Activité : toutes prestations relatives à l'assistance aux équipages longs et courts courriers
- Europe Handling Maintenance : S.A. au capital de 38 120 euros
Activité : toutes prestations relatives à la maintenance des engins aéroportuares
- A.M.A. : S.A. au capital de 38 112 euros
Activité : toutes prestations relatives à l'assistance en matériel avion
- I.F.M.A : S.A. au capital de 38 112 euros
Activité : Institut de formation aux métiers de l'aérien
- I.F.M.A : S.A. au capital de 38 112 euros
Activité : Institut de formation aux métiers de l'aérien
- E.H.C : S.A.S au capital de 40 000 €, créée en mars 2002
Activité : Toutes prestations relatives au transfert des bagages en correspondance longue
- CITYJET Handling : Société Irlandaise au capital de 50 000 IEP (Livre Irlandaise)
Activité : Tous services d'assistance aéroportuaire. Prestataire homologué sur les aéroports Irlandais

Pôle 4 : Autres Activités

- MASER, S.A.R.L. au capital de 153 000 euros.
Activité : Automatismes et asservissements, appareillages de manutention, maintenance, pour les secteurs de l'aéronautique, de l'hydraulique, etc.
- AWAC TECHNICS, S.A. au capital de 38 112 euros acquise et détenue à 100% par la société MASER en janvier 2002
Activité : maintenance en ligne d'aéronefs.
- ECM, S.A.R.L. au capital de 30 500 euros.
Activité : bureau d'étude, spécialisé dans les domaines automobiles, aéronautiques, etc.
- CRIT SECURITE, S.A.R.L. au capital de 61 000 euros.
Activité : toutes prestations de surveillance, gardiennage, sécurité et télésurveillance sur tout le territoire français.
- KO PROTECTION dont la dénomination sociale a été modifiée le 1er mars 2002 en "EURO SURETE", S.A.R.L. au capital de 7 623 euros.
Activité : toutes prestations relatives à la sûreté.
- CRIT CENTER, S.A. au capital de 53 400 euros.
Activité : vente en gros et aux professionnels d'outillage et fournitures industrielles.
- GALITE DIFFUSION, S.A. au capital de 114 340 euros, détenue à 99,92 % par Crit Center.
Activité : Vente en gros et aux professionnels d'outillage et fournitures industrielles.
- ARIANE COURSES, S.A.R.L. au capital de 7 630 euros.
Activité : toutes prestations de courses et de déplacements.
- C'CLEAN, dont la dénomination sociale a été modifiée en avril 2002 en "OTESSA", S.A.R.L. au capital de 30 490 euros.
Activité : toutes prestations en matière d'accueil, d'animation et de promotion.
- MARINE : S.A.R.L. au capital de 7 623 euros.
Activité : studio de création graphique travaillant en synergie avec la société Mayday Travail Temporaire.
- OTESSA : absorption par la Société CRIT INTERIM en 2001

Les données complètes concernant les filiales et participations de Groupe CRIT figurent en annexe aux comptes sociaux (note 25. Filiales et Participations).

3.1.3 Organigramme de Groupe CRIT (au 31 mai 2002)



Les données concernant les modes de rémunération de la société mère Groupe CRIT et les services rendus aux filiales figurent en pages 12 et 13 (cf. paragraphe 3.1.2.)

- Note 1 : En date du 17 avril 2001, la société CRIT INTERIM a acquis la société suisse Equipe Emplois Service devenue Equipe Crit Intérim
 Note 2 : En date du 1^{er} décembre 2001, Groupe Crit a acquis 100% de la holding Euristt et indirectement les sociétés Euristt France S.A., Propartner en Allemagne et Laboralia Tempo en Espagne.
 Note 3 : En date du 8 janvier 2002, la Société MASER a acquis 100% de la société AWAC TECHNICS.
 Note 4 : En date du 1^{er} mars 2002, la dénomination sociale de KO PROTECTION a été modifiée en EURO SURETE.
 Note 5 : En date du 2 avril 2002, la dénomination sociale de C'CLEAN a été modifiée en OTESSA.
 Note 6 : Europe Handling Correspondances (EHC), filiale à 100% de la société Groupe Europe Handling, a été constituée en date du 28 mars 2002.

3.1.4 Chiffres clés

En milliers d'euros	1998	1999	2000	2001
CA consolidé	179 761	272 275	359 465	466 960
dont : Pôle Travail Temporaire	152 894	224 243	290 691	384 808
Pôle Autres Activités	26 943	33 638	37 241	40 834
Pôle Assistance Aéroportuaire		14 394	31 533	41 318
Résultat d'exploitation	9 524	16 348	21 139	23 136
Résultat net part du groupe	4 960	8 538	10 757	9 414
Total de bilan consolidé	71 397	132 483	163 429	468 451
Capitaux propres part du groupe	20 849	28 392	37 781	45 412
Résultat net par action (en euros)	0,44	0,76	0,96	0,84
Effectifs	5 699	8 534	11 142	15 183
dont : Travail Temporaire	4 890	7 120	9 208	12 204
Nombre d'agences	92	118	133	350

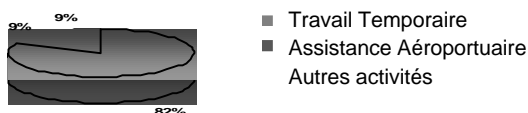
Note 1 : Les données complètes concernant les filiales et participations de Groupe CRIT figurent en annexe aux comptes sociaux (note 25 Filiales et Participations).

Note 2 : Les chiffres repris ci-dessus étant consolidés, les chiffres intra groupe ont fait l'objet de retraitement et d'élimination des opérations réciproques. En conséquence, le Pôle des entreprises à objet interne n'apparaît pas.

Note 3 : Sur les 350 agences figurant ci-dessus, 178 ont été exploitées à partir du 1er décembre 2001, suite à l'intégration d'Euristt dans le périmètre de consolidation du groupe.

Note 4 : L'effectif tient compte des 750 salariés du groupe Euristt.

Répartition du chiffre d'affaires du groupe en 2001



3.2 Les activités du groupe

L'entreprise au service des entreprises

Parmi les pionniers de la prestation de services aux entreprises, Claude GUEDJ fait dès le début des années 60 le constat que les entreprises sont demandeuses de toutes solutions qui leur permettent de se concentrer sur leur métier : les entreprises ne veulent pas perdre de temps, d'énergie et d'argent pour gérer ce qui est annexe à leur métier de base. Un nouveau marché se met en place. Claude GUEDJ y répond en "détachant" ses ingénieurs et techniciens auprès de ses clients.

Par la suite, Claude GUEDJ va développer ce concept, précurseur du "travail temporaire", en le proposant à l'industrie automobile et aéronautique, au BTP et au tertiaire. Il élargira et diversifiera son offre en accompagnant sa prestation de base de services associés ou complémentaires : maintenance et sous-traitance, sécurité, assistance aéroportuaire, formation...

En quatre décennies, le groupe Crit n'a cessé de conforter ses positions et sa croissance. En 2001, le groupe est élu l'une des 400 meilleures "small" (*) compagnies du monde par le magazine Forbes . La même année, le groupe a réalisé une acquisition majeure en rachetant le Groupe Euristt, l'un des leaders de l'intérim en France. Avec 331 agences de travail temporaire en France et près de 6% de parts de marché, le Groupe Crit est aujourd'hui le numéro quatre du travail temporaire en France.

(*) compagnies réalisant moins de 500 millions de dollars de chiffre d'affaires

3.2.1. Pôle Travail Temporaire

La réglementation

L'activité de travail temporaire se développe en France dans un cadre législatif et réglementaire strict, activité régie notamment par la Loi du 12 juillet 1990.

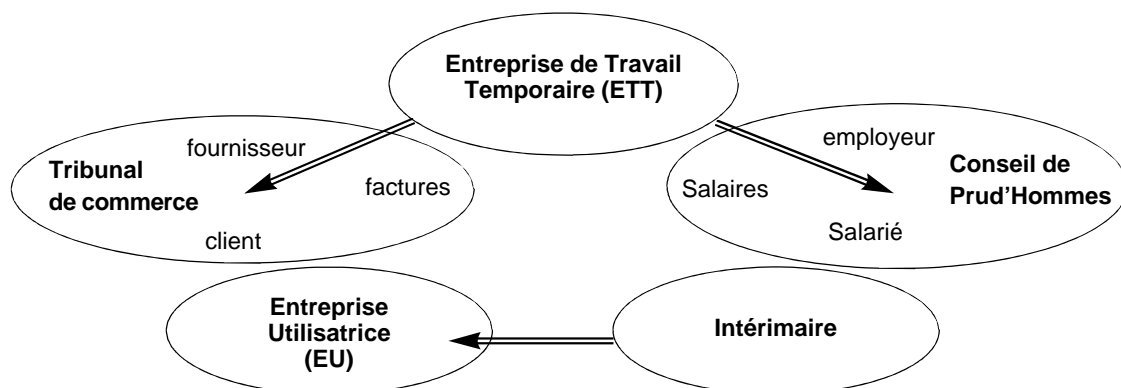
Tout d'abord, comme le montre le graphe ci-dessous, il faut rappeler que l'activité de travail temporaire donne lieu à une situation triangulaire dont l'intérimaire est :

- salarié de l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur ;
- détaché en mission auprès de l'entreprise utilisatrice pour laquelle l'entreprise de travail temporaire est considérée comme un fournisseur.

Dans les deux cas, l'entreprise de travail temporaire a des obligations :

- sociales (relevant du Conseil de Prud'hommes) ;
- commerciales, de délégation du personnel conforme à la demande de l'entreprise utilisatrice (relevant du Tribunal de Commerce).

L'entreprise utilisatrice est responsable de la sécurité, de la réalisation et du contrôle de la tâche à accomplir.



Les entreprises ne peuvent faire appel au travail temporaire que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire dénommée "Mission" et seulement dans des cas bien précis :

- le remplacement d'un salarié
- l'accroissement temporaire d'activité
- l'emploi saisonnier ou, par nature, temporaire

Il est par contre interdit d'avoir recours au travail temporaire :

- pour remplacer un salarié dont le contrat de travail est suspendu par suite d'un conflit collectif du travail
- pour effectuer des travaux particulièrement dangereux dont la liste est établie par arrêté du Ministère du Travail

Toute mission doit donner lieu à un Contrat de Travail dit de "Mission" et à un Contrat Commercial dit de "Mise à Disposition". Ces contrats doivent être conclus dans les deux jours ouvrables suivant la mise à disposition.

Salaires des intérimaires

La rémunération est celle que percevrait à l'embauche après période d'essai un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir augmentée des autres composants du salaire (primes).

Le salarié temporaire, qui ne bénéficie pas immédiatement à l'issue d'une mission d'un contrat à durée indéterminée avec l'utilisateur, a droit à une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10% de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et à une indemnité de congés payés (ICCP), égale à 10% de la rémunération totale plus l'IFM, ces deux indemnités étant payées à la fin de chaque mission.

Les jours fériés sont dus à la condition que l'intérimaire ait travaillé la veille et le lendemain dans le même poste de travail et au cours d'une même mission.

L'intérimaire a droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur dans l'application de la législation du travail.

Contrat de travail

Il doit être établi par écrit et adressé au salarié au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant sa mise à disposition et doit comporter les éléments suivants :

- le motif
- la justification du motif
- la qualification
- les caractéristiques du poste
- les horaires de travail
- le lieu de travail
- la durée de la mission
- les risques liés au poste
- les équipements de protection utilisés dans le cadre de la mission
- la rémunération avec les composantes
- la période d'essai (si elle existe)
- la mention que l'embauche du salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite
- le nom et l'adresse de la caisse de retraite complémentaire et de l'organisme de prévoyance dont relève l'entreprise de travail temporaire

Le marché

De saisonnier et cyclique, le travail temporaire devient un besoin structurel et permanent. Il répond aux exigences de productivité, de compétitivité et au besoin croissant de flexibilité et de réactivité des entreprises. Un besoin imposé par l'internationalisation des marchés et le développement de la logique de production en flux tendus. Le travail temporaire est devenu un important outil de gestion des ressources humaines touchant tous les secteurs d'activité et s'appliquant à tous les niveaux de compétences.

Stimulé par le dynamisme de l'économie en général, et de l'industrie et du BTP en particulier, l'emploi intérimaire a atteint un niveau record en 2000 avec une croissance de 17,5% représentant 604 000 équivalents-emplois à temps plein. Touché par le ralentissement économique mondial en 2001, le marché français du travail temporaire a su cependant conserver une croissance positive avec un chiffre d'affaires 2001 quasi étale de 18,7 Md€ contre 18,45 Md€, (source SETT) enregistrant une progression de 1 % par rapport à 2000.

Le marché français est le troisième marché mondial, derrière les Etats-Unis et le deuxième marché d'Europe derrière la Grande-Bretagne. Entre la France et la Grande Bretagne, on note toutefois de grandes différences dans le recours au travail temporaire qui est libéral Outre-Manche et restrictif au niveau des motifs de recours et de la durée en France.

En novembre 2001, la France comptait 930 entreprises de travail temporaire représentant 5 360 agences (source SETT). Le marché hexagonal est largement dominé par trois firmes internationales représentant les deux tiers de l'activité du travail temporaire.

Après un mouvement de forte concentration enregistré en 1999 et 2000 (acquisition d'Olsten par Adecco, rachat du groupe Elan par Manpower, acquisition de Mobile, Temps&Co et Umano par Randstad...), on assiste depuis 2001 à une tendance continue à la spécialisation des agences et à l'élargissement à des prestations connexes (recrutement, conseil, formation).

L'année 2001 a été ponctuée en France par l'acquisition du Groupe Euristt par le groupe CRIT, qui se situe dorénavant au 4ème rang du marché français.

Les principaux groupes intervenants dans la profession

Groupes	Contrôle ou Actionariat connu	CA Mondial 2001 (Md€)	CA France 2001 (Md€)
ADECCO	Adecco Holding Suisse	18,4	6,99
MANPOWER	Origine américaine	12,1	4,21
VEDIOR	Origine néerlandaise	6,7	2,63
GRUPE CRIT	Origine française	1,13 ⁽¹⁾	1,13 ⁽¹⁾
RANDSTAD	Origine néerlandaise	5,8	0,34
KELLY SERVICES	Origine américaine	4,9	nd
SIDERGIE	nd	0,685	0,644

Source : Les Echos, La Tribune, l'Agefi, la Vie Financière, sites web des sociétés citées.

⁽¹⁾ Proforma 2001

Au niveau national, on assiste à une centralisation croissante de la prestation au niveau des grands comptes, s'accompagnant quelquefois de l'intégration chez le client d'une quasi-agence chargée de gérer un volant de personnel ("on-site management").

La flexibilité dans la gestion des effectifs constitue une préoccupation croissante des entreprises face à la mobilité des marchés et des économies, qui requièrent souplesse et réactivité.

Un certain nombre de mesures gouvernementales ont été prises. Ainsi, la loi de modernisation sociale de décembre 2001 a voté l'augmentation de 6 % à 10% de la prime de précarité aux titulaires de contrats à durée déterminée (CDD). Cette mesure qui aligne la prime de fin de CDD sur celle des contrats de travail temporaire, devrait se traduire par un transfert des employeurs vers la forme de gestion juridique et administrative moins complexe qu'offre l'intérim et devrait permettre à ce secteur de gagner de nouvelles parts de marché.

En réalité, il y a même complémentarité et non pas opposition entre les mesures citées ci-dessus et l'utilisation du travail temporaire.

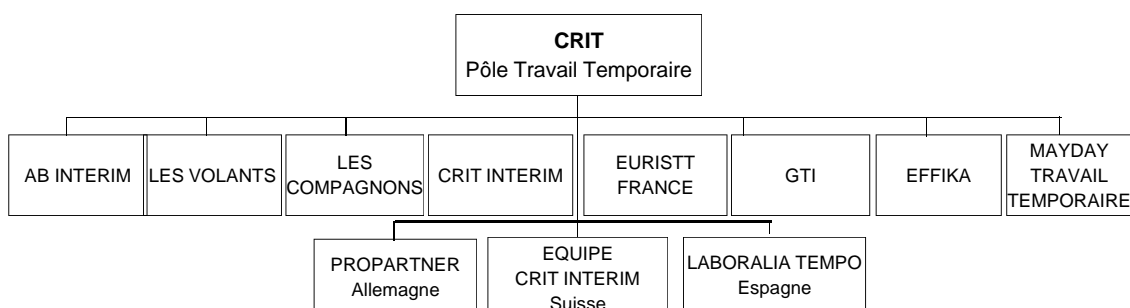
Le contexte économique actuel exige de l'entreprise d'une part, dans sa gestion des ressources humaines, et des salariés d'autre part, dans la gestion de leur carrière, des capacités nouvelles d'adaptation et d'innovation.

La flexibilité, dont on parle tant, est, d'une certaine manière, le contraire de la précarité.

Le travail temporaire répond à ces nécessités, en offrant à l'entreprise d'une part un service souple, adaptable, professionnel, au salarié d'autre part, une possibilité de gestion contractuelle, organisée et plus autonome de sa vie professionnelle.

Le Travail Temporaire, coeur de métier du groupe Crit

Organigramme du Pôle Travail Temporaire (au 31 décembre 2001)



Les différentes entreprises du pôle Travail Temporaire fonctionnent de façon intégrée : c'est en fonction de l'implantation de l'entreprise, de ses besoins, de son risque technique ou commercial, que sont réparties les entreprises clientes.

CRIT INTERIM est la principale enseigne de travail temporaire du Groupe CRIT. En janvier 2001, Claude GUEDJ a confié la Présidence de CRIT INTERIM ainsi que la gérance des sociétés de travail temporaire Les Compagnons et AB Intérim, à Nathalie JAOUÏ.

Euristt, une acquisition stratégique

En décembre 2001, le Groupe Crit a procédé à l'acquisition du Groupe Euristt.

Euristt est issu du regroupement d'un ensemble de sociétés de travail temporaire leaders dans leur région ou leur métier comprenant notamment les enseignes Assistec, Elbeuf Intérim, Eric Soutou, Inter Alsace, Intérim 25, Locamet, Régie Inter, Sonatec. Euristt représente un réseau de 170 agences en France, 6 agences en Espagne sous l'enseigne LABORALIA TEMPO et 3 agences PROPARTNER en Allemagne.

En 2001, le chiffre d'affaires d'Euristt s'est élevé à 706,3 millions d'euros. Cette société compte 750 permanents, délègue chaque jour 22 000 intérimaires dans plus de 18 000 entreprises clientes.

L'acquisition d'Euristt répond clairement à la stratégie de croissance menée par le Groupe Crit.

Le réseau Euristt offre en effet une parfaite complémentarité à celui du groupe Crit tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle.

Sur le plan géographique, Euristt est fortement implanté dans l'Est de la France, une région où le groupe Crit souhaitait depuis longtemps renforcer sa présence. Euristt est également très bien implanté dans le Nord et en Normandie et peu présent dans le Sud-Est et la Région Lyonnaise où le groupe Crit est très fortement représenté. Ainsi la conjugaison des deux réseaux permet au Groupe Crit une couverture nationale avec 331 agences et lui offre une position de leader en Normandie et en Franche Comté et une place de numéro 2 en Alsace.

Sur le plan sectoriel, si les deux réseaux ont en commun une forte activité dans l'industrie, Euristt s'illustre par une forte pénétration sur le marché de l'automobile qui représente 21% de son activité. Le groupe Crit est très développé dans le BTP alors qu'Euristt possède un pôle tertiaire important. Cette couverture de l'ensemble des secteurs d'activité permet de répartir les risques et d'amortir les fluctuations conjoncturelles pouvant affecter l'un des secteurs. Quant aux secteurs à forte valeur ajoutée qui représentent l'un des axes de développement du groupe, les domaines de compétences d'Euristt dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (automobile, aéronautique, pharmacie, chimie...), le tertiaire (banque assurance, commerce...) renforcent les positions du groupe Crit plus particulièrement présent dans le nucléaire, le graphisme, les designers web.

Une autre complémentarité se situe au niveau de la clientèle. Les grands comptes qui représentent un des axes de développement du Groupe Crit représente 30% de l'activité d'Euristt. Le groupe entend continuer à développer une clientèle de PME PMI et défendre une politique de marges fortes et, parallèlement pourra développer une politique plus agressive en direction des grands comptes grâce à son maillage du territoire lui permettant de répondre au niveau national aux demandes des grands donneurs d'ordre.

Enfin, les valeurs fondamentales des deux réseaux sont les mêmes : la proximité, la réactivité et la qualité du service. Des valeurs, qui associées à la philosophie commune qui anime les équipes commerciales, la complémentarité des équipes de management et l'homogénéité de cultures et d'organisation, permettent d'assurer la cohésion du nouvel ensemble.

Le métier

Le pôle Travail Temporaire représente plus de 82 % du chiffre d'affaires total du groupe : il en est le socle et le moteur. En 2001, ce pôle a réalisé une très bonne performance, et ce dans une situation de marché difficile. Le chiffre d'affaires à 384,8 millions d'euros a marqué une progression de 32% par rapport à l'année passée. Cette croissance résulte en premier lieu de la bonne tenue des activités de travail temporaire du groupe qui s'illustrent par une progression de 17,4% (hors acquisition du groupe Euristt), Euristt entrant dans le périmètre de consolidation au 1er décembre 2001 pour 43 millions d'euros. Cette croissance témoigne de la surperformance du groupe qui enregistre une hausse très supérieure à la croissance du marché français estimée à 1% en 2001.

Les activités du pôle Travail Temporaire du groupe s'inscrivent bien évidemment dans le cadre légal et réglementaire commun aux entreprises de travail temporaire mais en présentant des caractéristiques qui lui sont propres.

La société s'organise autour de trois axes dans sa stratégie d'entreprise :

- pérennité et sécurité d'entreprise
- qualité du service et formation des hommes
- spécialisation, proximité et efficacité du service

1) Pérennité et sécurité

La pérennité de l'entreprise est synonyme de sécurité : dans son management d'une part, mais également par les stratégies de croissance et de diversification poursuivies, enfin dans le domaine financier.

Le pôle travail temporaire du groupe Crit reste un réseau à taille humaine dans laquelle l'équipe de direction est impliquée dans son animation et son contrôle. La croissance s'est faite à la fois par développement interne avec l'ouverture de 28 nouvelles agences Crit Intérim en 2001 portant le réseau Crit Intérim à 161 agences en France et par croissance externe avec le rachat d'entreprises de travail temporaire telles que Equipe Emplois Services en Suisse comptant 6 agences et le réseau Euristt comptant 170 agences en France, 6 en Espagne et 2 en Allemagne.

Par la loi du 2 janvier 1979, le législateur a imposé un garant aux entreprises de travail temporaire. Ce garant aura la responsabilité d'assurer le paiement des salaires des intérimaires et des charges sociales liées en cas de défaillance de l'entreprise de travail temporaire. Le montant de cette garantie financière a été fixée à 8% du montant du chiffre d'affaires.

Garantie pour son réseau Crit Intérim par la SOCAMETT, société de caution mutuelle, et par la Société Générale, garant financier pour son réseau Euristt, la société a ainsi une sorte de "passeport de fiabilité". En effet, SOCAMETT applique à la profession des règles déontologiques strictes mais simples : professionnalisme, solidarité, équité. Pour obtenir le cautionnement, l'entreprise doit être "saine" et à jour avec les organismes sociaux et fiscaux.

De plus, le groupe a mis en place, avec la SFAC, une politique d'assurance crédit vigilante à l'égard de ses clients, sans pour autant entraver l'action commerciale des agences et les prises de risques concertées entre les agences, la Direction Générale et les clients.

De ce fait, le pourcentage des dotations au titre des créances douteuses est faible. En 2001, il représente 0,5% du montant du chiffre d'affaires.

2) La qualité et la formation

La qualité (ISO 9002)

La qualité, au premier chef dans le secteur des services, est un impératif : Groupe CRIT s'est engagé dans ce challenge de la qualité.

C'est ainsi que, en 1993, CRIT INTERIM a reçu la "Coupe d'Or" des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification ISO 9002 pour l'ensemble du réseau, CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées, et en 1999, l'homologation MASE pour les agences spécialisées en Chimie et Pétrochimie. La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité.

La norme qualité est en l'an 2000 pour toutes les entreprises soucieuses de leur pérennité, de leur développement commercial et technique, enfin de leur image, une nécessité sinon une obligation.

Le groupe a obtenu la certification de toutes les entreprises de travail temporaire, d'engineering, de sous-traitance et maintenance industrielle, de sécurité et d'assistance aéroportuaire.

La qualité a été choisie pour fédérer l'ensemble du réseau du groupe. Un travail en profondeur a été accompli afin de revoir l'ensemble des processus de l'entreprise, aidée en cela par la nouvelle norme ISO 9001/version 2000 qui s'applique d'ores et déjà à l'ensemble du réseau et dont la validation sera certifiée en juin 2002. Tous les services et entreprises du groupe ont été impactés par cette révision procédurale qui a permis une meilleure organisation opérationnelle, ainsi qu'une optimisation de l'écoute et de la satisfaction client.

Le changement comportemental du client impose une meilleure approche globale Qualité Sécurité. Le groupe travaille ainsi avec les plus grands donneurs d'ordre afin d'optimiser la sécurité sur le lieu de travail par des systèmes de prévention des accidents du travail, un suivi personnalisé de l'opérateur en terme de sécurité sur le lieu de travail et un partenariat sur la formation à mettre en oeuvre.

L'ensemble de ces systèmes organisationnels est géré sur l'intranet du réseau entreprise et permet une meilleure communication tout en limitant les documents circulants.

Ainsi, l'ensemble des composantes du métier - informations juridiques et législatives - bénéficie d'une gestion en temps réel de l'information et sont transmises à l'ensemble des agences du réseau. Mais c'est aussi un excellent outil de communication pour dynamiser les énergies.

La formation

La formation des hommes va de pair avec la qualité : c'est une symbiose indispensable.

RHF (Ressources Humaines et Formation), filiale de Groupe CRIT, répond à cette nécessité.

Le groupe met au cœur de sa politique de ressources humaines la formation : chefs d'agences, commerciaux, secrétaires suivent soit au sein du centre de formation RHF du groupe, soit au niveau régional, des stages adaptés à leur fonction, à l'évolution de leur carrière et aux besoins de développement et de productivité de l'entreprise.

De plus, le groupe a mis son savoir-faire interne au service d'autres entreprises, des collectivités locales ou régionales dans le but de participer aux politiques de formation permanente et d'aide à l'emploi.

3) Les 35 heures à destination des entreprises utilisatrices

Parfois complexe, le passage d'une entreprise aux 35 heures soulève des problèmes particuliers. C'est le cas lorsqu'elle a recours au travail temporaire.

Le réseau des agences de travail temporaire du Groupe CRIT a procédé auprès de chaque entreprise utilisatrice à un véritable travail pédagogique, la majorité d'entre elles n'ayant pas encore réglé la question des 35 heures pour leurs propres salariés.

La situation des intérimaires est loin d'être évidente : complément différentiel de salaire destiné à sauvegarder le pouvoir d'achat des intérimaires payés au SMIC, accord signé par les entreprises utilisatrices intégrant ou n'intégrant pas les intérimaires dans celui-ci,...

Devant la complexité de l'application des 35 heures et les contraintes juridiques, pour les intérimaires, le réseau de travail temporaire de Groupe CRIT s'est engagé, en partenaire et conseil, auprès de chacune des entreprises utilisatrices.

4) Proximité et efficacité

331 agences, c'est à la fois un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à "taille humaine" tout en permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs et toutes les régions.

Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision, une proximité commerciale et une efficacité avec le client, une interaction entre le siège, les agences et les clients.

Ainsi, les dirigeants du groupe ont une pratique directe des relations avec les chefs d'agences, une connaissance précise de la configuration de la clientèle, de ses besoins et de ses réactions.

Le développement du réseau de travail temporaire du Groupe Crit ne se fera pas au détriment de cette intimité entre les entreprises clientes, les intérimaires et le siège.

Cette proximité est aussi un gage d'efficacité, le Groupe Crit propose une approche spécifique en offrant un service personnalisé, pointu, humain, donc plus performant.

Les Clients

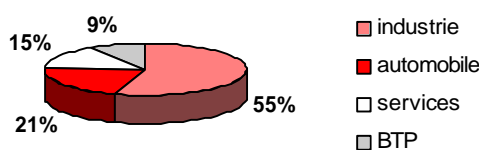
Le groupe est présent par son réseau Euristt chez de nombreux grands comptes (30% de l'activité d'Euristt) et est présent par son réseau d'agences CRIT INTERIM chez un grand nombre de PME et PMI. Si la base de clientèle du groupe est très largement diversifiée (le groupe travaille avec plus de 25 000 clients), la politique menée visant à accroître la présence du groupe auprès des principaux donneurs d'ordre français (lesquels présentent une meilleure surface financière et un risque de contrepartie très largement diminué) a eu pour conséquence d'accroître la part de l'activité totale des plus gros clients du groupe :

Toutes activités du groupe confondues	en % du CA proforma 2001 consolidé
Premier client	11,85 %
Cinq premiers clients	22,17 %
Dix premiers clients	23,67 %

Réseau Euristt

Réseau Crit Intérim

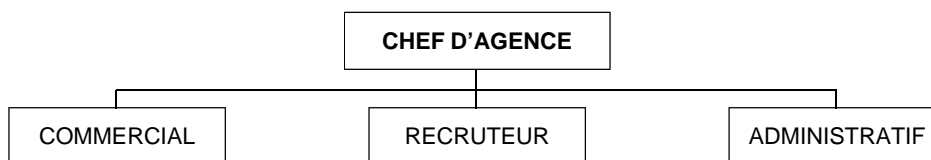
Selon les estimations de la société, la répartition de son chiffre d'affaires est assez équilibrée.



Quelques références (sur les 25.000 clients travail temporaire du groupe).

AEROPORT DE PARIS	COFLEXIP	GRUPE FORD France S.A.	NETWORK SYSTEMS France	SEGI
AEROSPATIALE	CONST. NAVALE BORDEAUX	GRUPE PCA	NORDON	SELF-SEPELEC
AIRBUS	DANONE	GRUPE SGE	ONYX	SICRA SNC
ALSTHOM	DASSAULT AVIATION	GTBA	PECHINEY	SLIGOS S.A.
AUCHAN FRANCE S.A.	DROUARD S.A.	GTM CONSTRUCTION	PETIT BATEAU	SOFRIOR
BATEG SNC	DUMEZ CONSTRUCTION	INTERBROCHAGE QUEBECOR	PONTELLI	SOGERMA S.A.
BOUYGUES S.A.	EADS	INTERMARCHE	PORT AUTONOME BORDEAUX	SONY MUSIC
CIA POSE	EDF-GDF	KRAFT JACOBS SUCHARD	RENAULT	ENTERTAINEMENT
CAISSE D'EPARGNE	ENTREPOSE	LASSARAT PHILIPPE S.A.	RMS	SOPADI
CAMPENON BERNARD	EUROVIA	MANOIR INDUSTRIE	ROCKWELL LVS FRANCE	SPIE TRINDEL
CAT	FAURECIA	MOBIL-OIL FRANCAISE	STE ARMATURES	ST INTERVENTION NUCLEAIRE
CEGELEC	FRANCE TELECOM	MONOPRIX - BHV - PRISUNIC	SPECIALISEES SAUNIER DUVAL	VALOIS PHARM
CLEMESSY	FUJIFILM France S.A.	MOTER AGENCE GIRONDE	SECOMAT	VIVENDI

Organisation fonctionnelle d'une agence



Selon l'importance et l'activité de l'agence, les différentes fonctions sont exercées par l'ensemble de son personnel (flexibilité du personnel).

La totalité des tâches effectuées en agence restent sous la responsabilité finale du chef d'agence.

Types de services offerts par les agences

- sélection du personnel
- recrutement
- analyse du besoin du client
- information et conseil sur la législation du travail temporaire
- gestion du contrat de travail
- suivi de la mission
- formation du personnel

L'adéquation du personnel à la demande de l'entreprise, ainsi que la rapidité de la mise en place de la mission, sont des critères objectifs et essentiels de la qualité des services d'une entreprise de travail temporaire. Dans ce cadre, les filiales du groupe en travail temporaire répondent de façon immédiate à toute demande.

Au niveau de chaque agence, le fichier d'intérimaires est constitué suivant des moyens et des méthodes variés (affichage sur les lieux de l'agence, annonces dans la presse, mailings de recrutement, forums de l'emploi, parrainages, partenariat avec ANPE, bouche à oreille, contact régulier avec les écoles de formation, etc.). Des dossiers sont constitués et des tests sont effectués en fonction de chaque qualification.

Les procédures de constitution des fichiers sont conformes aux normes ISO 9002 et permettent une gestion informatique des fichiers à l'échelon national.

Le fichier intérimaires total géré par le groupe se répartit de la manière suivante :

- 50% d'intérimaires non qualifiés
- 50% d'intérimaires qualifiés

La durée moyenne d'un contrat d'intérim dans l'une des entreprises du groupe est de 1 à 2 semaines. En moyenne (source SETT), 28 % des intérimaires accèdent à un premier emploi après un an d'intérim. Selon les mêmes sources, 72 % des personnes qui recourent à l'intérim sont sans emploi ; 35 % des intérimaires ont moins de 25 ans, tandis que 21 % poursuivent des études. 72 % des intérimaires sont des hommes.

Travail Temporaire	1998	1999	2000	2001
Chiffre d'affaires (millions €)	152,9	224,2	290,7	384,8
Nombre moyen d'agences	86	105	126	157
Effectif moyen d'intérimaires	4 890	7 120	9 208	12 204
CA/Nbre moyen d'agences	1,78	2,13	2,31	2,45
Intérimaires/Nbre moyen d'agences	57	68	73	78

Créations d'agences

Les trois facteurs déclenchant de la création d'agences sont d'une part l'existence d'une clientèle CRIT locale (qui peut se résumer dans le besoin exprimé par un gros client), l'existence et la nature du marché (qualifiés par une étude de marché locale, étude de la concurrence), enfin par la disponibilité des hommes susceptibles de prendre la responsabilité de la création et du développement de la nouvelle agence (il faut des hommes de terrain, bien introduits dans le tissu local - administrations locales, tribunaux de commerce et prud'hommes, clubs de leaders d'opinion locaux, etc.).

On estime, chez Groupe CRIT, le coût moyen de création d'une agence à 150 000 euros, comprenant tant les frais d'installation et de lancement, les coûts de location des locaux, que les coûts salariés (3 personnes en moyenne) de la première année, à l'issue de laquelle CRIT estime que l'agence doit équilibrer son exploitation et commencer à dégager des bénéfices.

La stratégie

L'acquisition du réseau Euristt répond clairement à la stratégie de croissance du Groupe Crit. Cette opération lui permet d'accélérer son développement et de conforter son avenir dans un secteur où l'effet de taille est un facteur indispensable.

Cette acquisition répond parfaitement aux axes de développement suivi par le Groupe tant au niveau du maillage du territoire, de sa politique de développement dans les grands comptes et de son positionnement sur des secteurs à valeur ajoutée.

En 2002, le groupe va s'attacher à l'organisation informatique et administrative ainsi qu'à la fusion totale des réseaux sous la marque Crit Intérim.

Parallèlement, le groupe entend poursuivre le maillage du territoire national par développement interne (création de nouvelles agences), continuera d'accroître son positionnement auprès des PME et PMI et son développement dans les grands comptes. Attaché à sa stratégie de maintien des marges, le groupe favorisera une approche rigoureuse en matière de gestion et de politique commerciale auprès des grands donneurs d'ordre par une sélection des accords cadres nationaux, un secteur où l'on constate d'ailleurs une tendance de fond favorisant la remontée des marges.

Le groupe continuera également à développer la spécialisation de ses agences et les activités nouvelles, comme la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...) ou l'offre de formations adaptées au personnel local.

Le groupe CRIT est aujourd'hui le numéro quatre du travail temporaire en France et dispose d'un réseau national de 331 agences qui lui permet d'intervenir dans toutes les entreprises et sur tout le territoire. Avec près de 6% de parts de marché, le groupe a une grande marge de développement devant lui en faisant valoir ses arguments propres : proximité des clients, disponibilité et flexibilité du réseau et de l'offre.

La stratégie d'entreprise du groupe, à partir du pôle déterminant du Travail Temporaire, est de répondre à toutes demandes venant des entreprises, concernant leurs principaux besoins dans le domaine de la mise à disposition de services : engineering, sous-traitance et maintenance industrielle, assistance aéroportuaire, sécurité, formation. Cette stratégie demeure toujours actuelle.

3.2.2 Pôle Assistance Aéroportuaire

En juin 1999, Groupe CRIT avait procédé à l'acquisition de Groupe Europe Handling, spécialisé dans le secteur de l'assistance aéroportuaire, permettant d'élargir son offre de services dans un secteur en plein essor.

En 2000, le groupe CRIT a renforcé son pôle assistance aéroportuaire par l'acquisition de la société irlandaise Cityjet Handling basée à Dublin. Cette société a été le premier prestataire aéroportuaire en Irlande à avoir été homologué en 2000 dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne. Cette acquisition a ouvert au groupe CRIT l'accès au marché irlandais du handling évalué à 100 millions d'euros.

En 2001, le secteur aéroportuaire du groupe Crit a réalisé de belles performances, et ce dans un contexte marqué par les attentats du 11 septembre 2001. Le secteur aéroportuaire doit cette croissance à son positionnement sur les courts courriers (41,68% de l'activité) et les moyens courriers (51,20% de l'activité), lesquels ont été très peu affectés par les événements. Sur les longs courriers qui représentent 7,12% de l'activité aéroportuaire du groupe, seulement un quart desservent l'Amérique du Nord.

Ainsi, le pôle assistance aéroportuaire a doublé son chiffre d'affaires en deux ans, enregistrant en 2001 une croissance de plus de 31% de son chiffre d'affaires à 41 millions d'euros.

Le haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures d'exploitation, reconnu par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), a valu à sa filiale Europe Handling d'être nommée par le Ministère des Transports, en juin 2001, 3ème prestataire sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle 2, aux côtés d'Air France et d'ADP.

Le groupe entend accompagner la croissance organique de son pôle aéroportuaire par un développement de ses services sur des marchés porteurs tels la sûreté aéroportuaire, la formation aux métiers de l'aérien et la maintenance avions pour laquelle le groupe est homologué JAR 145 et en phase de qualification JAR 66.

Les Services

Groupe CRIT regroupe 9 filiales aéroportuaires répondant aux besoins très spécifiques et multiples qu'implique l'assistance en escale : de la gestion des passagers et des bagages à la prise en charge des avions courts, moyens et longs courriers et de leurs opérations au sol, de l'atterrissage au décollage, en passant par la gestion du fret aérien.

- Le traitement d'un avion regroupe de nombreuses activités telles que :

- l'activité piste proprement dite : arrivée et départ de l'appareil, déchargement et chargement des bagages, du fret, de la poste et traitement des correspondances
- l'activité RAMP : guidage, calage, refoulement et déplacement des avions
- l'activité trafic : feuille de centrage, état de charge, manifeste passagers, communication du plan de vol et de météo, mise à jour des données de vol dans les systèmes informatiques des compagnies aériennes
- l'activité passage : accueil, arrivée et départ des passagers à l'avion, assistance des personnes âgées, handicapées et des enfants, sécurité des passagers sur le tarmac (hélices, réacteurs, carburant)
- l'activité coordination
- l'activité contrôle chargement
- le transport des équipages entre l'avion et l'hôtel ou tout autre endroit de l'aéroport

Moyens

Le groupe dispose d'une large gamme de matériels d'assistance en escale, représentant un parc de plus de 490 engins et véhicules aéroportuaires allant des navettes pour transferts d'équipages aux engins de push back pour le tractage et le remorquage des avions, jusqu'aux gros engins de chargement de containers et de palettes sur avions (loaders).

Le groupe prend en charge toutes les prestations de maintenance de ses véhicules au sol, garantissant la qualité, la disponibilité et l'efficacité maximales de ses engins aéroportuaires. Sa filiale E.H.M. est chargée également de l'entretien de certains matériels aéroportuaires des Aéroports de Paris.

Personnel

En 2001, le pôle assistance aéroportuaire comprend un effectif de 888 personnes : Agents de piste, Agents de trafic, Agents de maîtrise, Formateurs, Cadres.

La Formation

Le groupe possède sa propre école de formation, l'I.F.M.A. (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), permettant de garantir la parfaite compétence de ses équipes au sol. L'I.F.M.A dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage) par une formation "terrain". Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par AIR France. L'I.F.M.A travaille en étroite collaboration avec la filiale de formation du groupe, RHF, dont le savoir-faire est reconnu en matière de management, qualité, environnement et sécurité.

Implantation

Groupe Europe Handling est implanté sur la plate-forme et les différents terminaux de l'Aéroport de ROISSY Charles de Gaulle où il compte 20 implantations, représentant une surface totale de plus de 5 000m². La société Cityjet Handling est implantée sur l'aéroport de Dublin en Irlande.

Clientèle

Groupe Europe Handling opère sur l'un des plus grands aéroports d'Europe, ROISSY Charles de Gaulle, et travaille avec de nombreuses compagnies aériennes françaises et internationales telles que AIR France, Air Lib, Alitalia, Aéromexico, China Eastern Airlines, Continental, Delta Airlines, Vietnam Airlines... L'homologation de prestataire aéroportuaire permet à Cityjet Handling d'offrir ses services en direct à l'ensemble des compagnies aériennes travaillant en Irlande. Cityjet Handling travaille avec des compagnies domestiques et internationales (Aer Arann, Air France, Air 2000, British European, Cityjet, Euro Cypria, Helios...)

Le marché

Les activités aéroportuaires sont un des secteurs où le recours à l'externalisation est de plus en plus appelé à se développer. En effet, la dérégulation des services aéroportuaires engagée par la Directive Européenne 96/97, conjuguée à la politique d'externalisation des services des grands aéroports et des compagnies aériennes conduit à une redistribution du marché aéroportuaire évalué à 27 milliards d'euros dans le monde dont 8 milliards en Europe et 1,5 milliard en France.

Amorcée il y a un an, la libéralisation de l'assistance en escale sera totale en 2002.

La croissance du trafic aérien, aussi bien en terme de passagers que de marchandises, la privatisation des gestionnaires d'aéroports et l'ouverture à la concurrence va permettre d'ici à dix ans un quadruplement du marché accessible aux prestataires spécialisés, marché dans lequel le groupe compte jouer un rôle important.

3.2.3 Pôle Autres Activités

3.2.3.1 MASER (Matériels de servitudes)

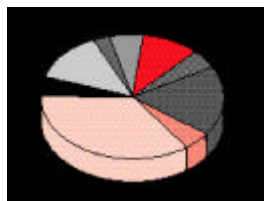
Cette entreprise, adhérente au Gifas, agréée AQAP120 et ISO 9002, a trois activités principales :

- L'étude et la réalisation d'équipements spéciaux et de prototypes pour l'industrie, la marine, l'aéronautique, etc..., comme des treuils spéciaux, des appareils de manutention spécifiques...
- La réalisation de groupes de piste mobiles pour l'aéronautique, civiles ou militaires, permettant l'assistance et la fourniture au sol des avions en ressources hydrauliques, en électricité et en climatisation
- Des activités de sous-traitance et de maintenance pour l'industrie en mécanique, hydraulique, électricité, automatismes. En 2001, Maser s'est également positionné sur le secteur du génie climatique.

MASER est présent :

- A Bois le Roi, où sont effectués, sur 1.125 m² d'ateliers, les études, le développement des prototypes, les réparations et l'entretien après vente.
 - En France, par 13 agences réparties sur le territoire, à savoir : Annecy, Douai, Le Mans, Lyon, Mantes-la-Ville, Montivilliers, Mulhouse, Rennes, Roissy CDG, Rouen et Saint-Nazaire avec deux nouvelles agences ouvertes en 2001 à Bollène et Toulouse.
- L'implantation de Maser est fidèle à la politique de proximité immédiate avec ses clients. L'objectif est de développer le réseau Maser par l'ouverture d'agences nouvelles afin de capter une clientèle dans les domaines de son savoir-faire.
- MASER dispose d'un fichier de plus de 350 techniciens et ingénieurs

Répartition estimée du chiffre d'affaires par secteur en 2001



- constructeur auto
- équipement auto
- industrie
- industrie électrique
- industrie mécanique
- marine
- offshore
- aéronautique
- agroalimentaire

Le chiffre d'affaires de MASER s'élève à 25,16 millions d'euros en 2001 et marque une progression de 45% par rapport à l'année passée.

3.2.3.2 ECM (Engineering Conception et Maintenance)

ECM est un bureau d'études travaillant principalement dans deux domaines d'activités, l'automobile et l'aéronautique, pour lesquels il exerce des activités d'études de produits et process. ECM a réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de 7,72 millions d'euros, représentant une progression de plus de 59% par rapport à 2000.

ECM est spécialisé dans :

Le développement des produits

ECM intervient en conception, études et calculs de structures aéronautiques ou carrosseries automobiles. Elle participe aussi au développement de leurs principaux équipements : sièges automobiles, nacelles, inverseurs de poussée de réacteurs, équipements plastiques, boucliers, planches de bord...

Les procédés de fabrication et process d'assemblage

ECM est spécialisé dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général : bâti d'assemblage de structures et outillages de réalisation de pièces primaires pour l'aéronautique, stations et îlots d'assemblage robotisés pour les carrosseries automobiles.

Fort d'un effectif de 140 personnes à fin 2001, des ingénieurs et des techniciens, l'entreprise fait très largement appel aux techniques de conception assistée par ordinateur. ECM s'est attaché à développer son outil informatique avec un investissement important réalisé sur l'année concernant la CAO et les moyens de calcul. Par ailleurs, ECM a su orienter son personnel vers des modes d'organisation modernes (ingénierie simultanée) permettant de s'adapter et d'anticiper les besoins de ses clients.

Afin de répondre aux besoins des constructeurs automobile, ECM a su également modifier la nature de ses prestations et de son organisation en créant des groupements de compétences et a développé des relations de partenariats importantes afin de répondre aux nouveaux modes de gestion de projets tels que "l'entreprise étendue" ou le "co-développement".

Pour garantir la qualité de ses prestations, ECM a mis en place une organisation ISO 9001-2000 qui a été certifiée en septembre 2001.

En février 2001, ECM a ouvert un bureau d'études à BLAGNAC qui regroupe à ce jour 60 personnes et travaille avec un grand nombre de constructeurs et équipementiers dans le domaine aéronautique.

Répartition estimée du chiffre d'affaires par secteur en 2001



3.2.3.4. La Sécurité

Comme un certain nombre de ses concurrents, le groupe s'est diversifié également vers la "sécurité". Ce pôle d'activité regroupe au 31 décembre 2001 deux entreprises :

- CRIT SECURITE et KO PROTECTION dont la dénomination sociale a été modifiée en EURO SURETE au 1er mars 2002

Le chiffre d'affaires total du pôle sécurité atteint 5,3 millions d'euros en 2001. L'activité "sécurité" se développe dans un cadre législatif et réglementaire mis en place en 1986, lequel fixe les conditions de fonctionnement de la profession : dirigeants, accès à l'emploi, tenue, carte professionnelle, communications, etc.

Implantation géographique

De par son histoire, le pôle sécurité du groupe s'est regroupé essentiellement autour de Paris et la Région Parisienne avec l'agence de CRIT Sécurité Paris, Avenue de Saint-Ouen.

Cette implantation se trouve renforcée par la mise en place de structures centralisées autour d'un poste de commandement, lequel regroupe autour de lui des hommes, fonctionnant à partir de consignes et de procédures, permettant un contrôle et des schémas d'intervention rapides et efficaces.

Hors de Paris et de sa région, le groupe a développé une autre implantation en province, dans la région Sud-Est (CRIT Sécurité Nîmes).

Marché

En 2000, le marché français de la sécurité et surveillance humaine représente un chiffre d'affaires de 2,53 milliards d'euros. (Source : Syndicat National des Entreprises de Sécurité)

Le secteur comptait en 2000, 2 770 entreprises de plus de 1 salarié, représentant 5 000 établissements. S'y ajoutent 2 210 travailleurs indépendants (entreprises de 0 salarié).

Plus de 52 % du chiffre d'affaires de la profession sont réalisés par les entreprises de plus de 500 salariés (25 entreprises), 21% par les entreprises moyennes (plus de 100 salariés).

A contrario, un très grand nombre de petites, voire de très petites entreprises réalisent des chiffres d'affaires inférieurs à 0,32 millions d'euros.

Le groupe se situe entre ces deux extrêmes, sur le segment le plus porteur et le plus porté à se développer, celui des entreprises d'un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros et plus.

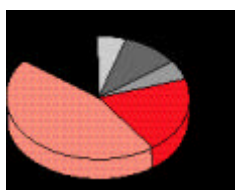
Services

Les principales activités du groupe en matière de sécurité sont centrées autour de la sécurité des biens et des personnes et des services annexes et comprennent le gardiennage, la sécurité incendie, les interventions sur sites et les rondes, la désincarcération sur cabines d'ascenseurs en immeubles de grande hauteur, la protection rapprochée des personnes et le contrôle d'accès.

Clientèle

La stratégie du groupe en matière de sécurité consiste, à côté de très gros clients (CNC, LVMH, SOLLAC etc.) et des clients institutionnels, à se positionner sur une clientèle de grosses PME, auprès desquelles il peut faire valoir la différence de la qualité de ses services, sans devoir sacrifier ses marges.

Répartition estimée du chiffre d'affaires par secteur en 2001



Les principales références du groupe en sécurité :

- Distribution / centres commerciaux : Mac Donald, Galeries Lafayettees ...
- Collectivités locales / Centres administratifs : CNC, CPAM, GMF...
- Industrie : Cogetom, LVMH, Papeterie de Navarre, Sollac, STIL, Saxby ...
- Autres : CDC Asset Management, Générale de Restauration, Royal Monceau, Sogeparc ...

Personnel

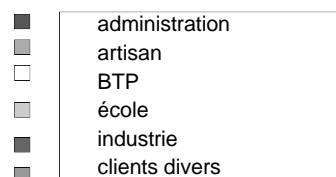
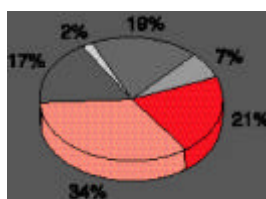
Si la technologie offre des possibilités et des qualités de protection de plus en plus grandes, l'homme demeure indispensable. La qualité des prestations du groupe dépend pour sa plus grande part de la qualité du personnel, de son recrutement comme de sa formation.

La formation, assurée par RHF (Ressources Humaines Formation, autre entreprise du groupe), permet au personnel, suivant le programme choisi et après une formation de base d'agent de sécurité conforme aux prescriptions de la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité, de former les agents, soit en formation certifiante, soit en formation continue à la sécurité incendie, l'accueil sécuritaire, la surveillance magasins, la conduite de chiens de défense, aux risques d'attentats par explosifs, aux risques électriques, à la désincarcération sur cabines d'ascenseurs, à la protection rapprochée de personnes, à la gestion de conflits, etc.

3.2.3.5 CRIT CENTER

Cette société du groupe a pour activité principale le négoce et la vente aux professionnels d'outillage, de fournitures industrielles et de peinture. Crit center dispose d'une surface de vente en libre service de 1 430 m², propriété du groupe Crit, d'une surface de vente à Bagneux. En 1999, il a été procédé à l'acquisition de Galite Diffusion représentant une surface de vente de 1 800 m². Le chiffre d'affaires total de Crit Center a atteint 6,6 millions d'euros en 2001 contre 7 millions d'euros l'année précédente.

Répartition estimée du chiffre d'affaires par secteur en 2001



3.3 La Communication

La communication fait partie intégrante de la stratégie du groupe depuis plus de vingt ans.

Autour du sport et de l'image qu'il développe, les objectifs de cette communication sont clairs :

- en interne, l'esprit d'équipe et la cohésion du groupe, le dépassement de soi, l'esprit de compétition, le sens du challenge ;
- en externe, d'une part la volonté de développer une communication de proximité associant les responsables d'agences locales et leur clientèle (par le soutien de rencontres sportives locales), d'autre part le développement de la notoriété du groupe à travers des événements sportifs touchant un large public et les mass médias.

La planche à voile a été le premier vecteur de communication du groupe. Ce choix reposait d'une part sur une réalité d'entreprise (la fabrication et la commercialisation de planches par le groupe dans les années 1975, activité abandonnée par la suite) et sur un positionnement favorable de ce sport à cette époque. Les succès sportifs importants des planches CRIT remportés aux quatre points de la planète (trois titres de champion du monde consécutifs de 1981 à 1984), relayés par des campagnes classiques (médias traditionnels et communication événementielle) ont permis un développement important de la notoriété de la marque.

Depuis la fin des années 80, la stratégie du groupe s'est positionnée sur des sports plus populaires, football et rugby, choix dicté par trois critères proches des objectifs poursuivis par le groupe :

- la dimension événementielle des rencontres sportives de ces deux sports,
- la médiatisation forte qui en découle,
- la cible "grand public" touchée.

Ce choix permet par ailleurs de développer et de privilégier un relationnel commercial étroit avec les clients en organisant des "soirées football" à travers toute la France.

Le groupe a ainsi sponsorisé plusieurs équipes de football (OGC Nice, Brest Armorique, Sporting Club de Toulon,...).

Pour la saison 1998, le groupe a conclu un contrat avec le Comité Français pour la Coupe du Monde de Football (budget de 365 K€).

Pour la saison 1998/99, Crit a conclu un contrat avec la Fédération Française de Football et le groupe GiroSport en qualité de partenaire et fournisseur officiel de l'Equipe de France de Football comprenant notamment une campagne d'affichage lors des matches disputés par l'Equipe de France tant en France qu'à l'Etranger ainsi qu'une campagne d'affichage pour les matches de la Coupe de France, Coupe de la Ligue et Coupe d'Europe (budget total : 381 K€).

Pour la saison 1999, Crit Intérim a été partenaire du Racing Club de France section football comprenant entre autre, en termes d'image et de communication, le sponsoring maillot de l'équipe du RCF.

Pour les saisons 1999-2000 / 2000-2001/2001-2002, le groupe a conclu des contrats de location d'une loge au Parc des Princes avec la Société VIPSG pour tous les matches du Championnat de France.

Pour les saisons 1999-2000 / 2000-2001, CRIT INTERIM et son site de recrutement crit-job.com sont présents à travers des campagnes d'affichage au Stade de France ainsi que sur les matches télévisés de L'Equipe de France pour la préparation à l'Euro 2000, la Coupe de la Ligue, la Coupe de France, la Coupe de l'UEFA et pour la saison 2001-2002 pour la préparation de la Coupe du Monde 2002.

Crit intérim est présent à travers des campagnes d'affichage en province sur les stades des clubs de football et de rugby régionaux. Ainsi pour la saison 2001-2002, Crit intérim s'affiche sur les stades de l'U.S. de Lyon, du FCS de Four, de l'ASAG d'Auch, de l'USAP de Perpignan, de l'USS de Salles (contrat conclu pour une durée de 3 ans), du stade Léo Lagrange de Poissy, de Marville à La Courneuve, etc.....

Pour la saison 2000-2001, CRIT INTERIM a été sponsor officiel du Angers SCO Football (sponsoring maillot). Pour la saison 2001-2002, CRIT INTERIM est sponsor maillot du Red Star (budget 76 K€), sponsor short de l'A.S. Poissy, et sponsor maillot sur les équipes jeunes de l'OGC Nice, du Club des Feignies de Maubeuge, du Club de Rugby de Lille, du Club de Chinon, etc....

Opérations de relations publiques

Dans le cadre de sa stratégie commerciale et de mise en valeur de ses actions de communication sportive, le groupe consacre ponctuellement une partie importante de son budget de communication à l'organisation d'opérations de relations publiques avec ses clients et prospects lors des matches de football et de rugby à travers toute la France. Ces opérations événementielles permettent de développer et de privilégier un relationnel commercial étroit avec les clients du groupe. Ces opérations sont organisées dans les plus grandes villes de France lors des championnats nationaux et des rencontres de 1ère et 2ème divisions professionnelles : matches de l'Equipe de France au Stade de France, de l'Olympique de Marseille, du Racing Club de Lens, de l'Olympique Lyonnais, du Losc de Lille, de l'Estac de Troyes, du F.C. de Lorient, du Stade Rennais, etc...

Au delà de ces actions Grand Public, le groupe développe d'autres actions de communication en fonction de ses objectifs (exemple : Festival du Film de Paris) et apporte son soutien à des oeuvres humanitaires (exemples : partenariat au Gala Amnesty International "la création contre l'oubli", aux Galas du "Mémorial du Martyr Juif Inconnu" de février et novembre 2001, etc...)

Opérations marketing :

- Mailings publicitaires (mailing d'ouverture d'agences, de prospection par secteurs d'activités, tracts publicitaires de recrutement...)

Communication événementielle nationale et locale :

- Salons Professionnels (exemple : salon de l'Aéronautique), Forums de l'emploi...

En 2001, des "stands" de communication ont été réalisés pour chaque direction régionale du pôle travail temporaire du groupe

- Campagnes de recrutement. ex : opération menée en 2001 en partenariat avec la RATP dans le métro parisien, etc...

- Campagnes de publicité sur radios, presse écrite, supports publicitaires locaux, annuaires professionnels, etc...

- Sponsorings d'associations sportives locales (ex : sponsoring "70ème anniversaire Racing Club Mulhouse", "7ème Raid Normand", "Rallye Optique 2000"....) affichage sur stades municipaux, sponsoring de clubs de football locaux...)

Parallèlement, le groupe a développé des outils de communication fondés sur la technologie Internet comprenant en 1999 la création d'un site institutionnel Groupe Crit, la création des sites des sociétés RHF et ECM et, en 2000, la création du site de recrutement "crit-job.com" (budget 2000 : 230 K€) ; en 2001, le groupe a procédé aux évolutions nécessaires de ses sites internet et s'est consacré au développement de ses outils de communication intranet.

Enfin, Groupe CRIT consacre, depuis son introduction en Bourse, une part importante de son budget à la communication financière (publicités dans les grands quotidiens et hebdomadaires financiers, contrat annuel avec le 1er site internet de communication financière, etc...).

Budget de communication du groupe

1998	1999	2000	2001
760 K€	1,07 M€	1,22 M€	1,52 M€

3.4 Les Moyens

Groupe CRIT est installé à Saint-Ouen dans un immeuble de quatre étages, en bordure du boulevard périphérique parisien, développant 2.157 m² au total. Le terrain et la construction ont été financés en 1979 par un crédit bail d'une durée de 15 ans venu à échéance le 30 juin 1994. Le terrain est porté au bilan pour la somme de 453 000 euros.

En dehors de cet immeuble, Groupe CRIT est propriétaire d'un certain nombre d'immeubles affectés à différentes activités du groupe :

Activité	Surface	Localisation	Affectation
Industrie	1 125 m ²	ZA route de l'étang, Bois-le-Roi - 77	Usine
Négoce	1 430 m ²	152 bis, av Gabriel Péri, St-Ouen - 93	Magasin

La SCI Bois Rigaud Premilhat, filiale à 90 % de Groupe CRIT possède un bâtiment à usage industriel donné en location à un entrepreneur non lié au groupe.

Les activités de RHF (formation) sont regroupées dans un immeuble de 325 m² à Clichy, propriété d'une SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ.

Les activités de MASER Industrie sont partagées en deux sites : 1.600 m² à Ozoir-La-Ferrière, propriété d'une SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ et 1.125 m² à Bois-le-Roi, dans des locaux propriété de Groupe CRIT (tableau ci-dessus).

Le bureau d'études de ECM est installé à Clichy, sur 550 m², dans des locaux propriété d'une SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ.

Concernant l'activité travail temporaire de Groupe CRIT, sur toutes les agences existantes au 31 décembre 2001, 12 sont louées à des SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ et 2 sont louées à Monsieur et Madame GUEDJ, qui les détiennent en main propre.

Il est important de noter que l'ensemble des loyers cités précédemment ont fait l'objet d'une expertise et sont conformes aux prix du marché.

En 2001, Groupe Crit a cédé sa propriété affectée à l'usage de bureau sise à Avon ; la SCI Ruitz Les Meurets, filiale à 90 % de Groupe CRIT a vendu un terrain qui était sans exploitation.

La SCI Sarres Colombes, filiale à 99% de Euristt France est propriétaire d'un immeuble sis à Colombes (92) donné en location à la société de formation RHF.

La SCI rue de Cambrai, filiale à 99% de Euristt France est propriétaire d'une maison sise à DOUAI et siège d'une agence de travail temporaire Euristt.

3.5 Marques et Brevets

Le groupe est propriétaire des différentes marques commerciales sous lesquelles sont commercialisés ses services :

- Groupe CRIT

Déposée le 12 octobre 1999 sous le numéro 99 816 959 en classes 16 et 36.

Marque communautaire déposée le 15 février 2000 sous le numéro 001526616.

- **CRIT**

Déposée le 23 avril 1975 par CRIT sous le numéro 916 922 en classes 4, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 35, 36, 37, 38, 39 et 40. Enregistrement international le 8 août 1975 sous le numéro 416 773 dans les classes 7, 9, 19, 35, 36, 37 et 42 pour les pays suivants : Autriche, Bénélux, Espagne, Italie et Portugal ; renouvelée le 8 août 1995.

- **CRIT INTERIM**

Déposée le 21 avril 1975 par CRIT INTERIM sous le numéro 922 539 en classe 35, renouvelée le 10 avril 1995 ; enregistrement international le 7 décembre 1995 sous le numéro 648 772 pour l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche, le Bénélux, l'Italie, le Portugal et la Suisse.

- **AB INTERIM**

Déposée le 22 mars 1996 par Monsieur Claude GUEDJ, sous le numéro 96 617 646 en classe 35, cédée à la société AB INTERIM aux termes d'un acte de cession en date du 24 avril 1997.

- **LES VOLANTS**

Déposée le 9 avril 1998 par CRIT, sous le numéro 98/727 372 en classe 35.

- **LEBREC**

Déposée le 27 décembre 1972 par LEBREC sous le numéro 868 429 en classes 9 et 11 ; renouvelée le 6 novembre 1992.

- **MAYDAY**

Déposée le 24 juin 1998 par MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE S.A. sous le numéro 98 738 636 en classes 35 et 41.

- **INTERNATIONAL SERVICE SALONS (ISS)**

Déposée le 1^{er} juin 1990 et renouvelée par Mme Emmanuelle PIGEON sous le numéro 173 43 49 en classes 39 et 42, cédée à la société CRIT INTERIM le 21 juillet 2000.

- **ASSISTEC**

Déposée le 24 mai 2000 par INTER PARTICIPATIONS sous le numéro 00 3 031 148 en classe 35.

- **DARLAY SERVICES**

Déposée le 1er juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 489 en classes 35 et 41.

- **ELBEUF INTERIM**

Déposée le 5 juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 754 en classes 35 et 41.

- **ERIC SOUTOU**

Déposée le 1er juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 486 en classes 35 et 41.

- **EST PRESTATIONS**

Déposée le 1er juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 484 en classes 35 et 41.

- **EURISTT**

Déposée le 10 septembre 1997 par EURISTT S.A. sous le numéro 97 695 496 en classe 35. Enregistrement communautaire le 31 mai 2001 sous le numéro 2 239 242 en classes 35 et 41. Marque figurative déposée le 1 juin 2001 sous le numéro 2 241 404.

- **EUROPE INTERIM**

Déposée le 24 mai 2000 par INTER PARTICIPATIONS sous le numéro 00 3 031 149 en classe 35.

- **INTER ALSACE**

Déposée le 1er juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 487 en classes 35 et 41.

- **INTERIM 25**

Déposée le 5 juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 761 en classes 35 et 41.

- **INTERIM 88**

Déposée le 5 juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 760 en classes 35 et 41.

• LABORALIA TEMPO

Déposée le 8 juin 2001 par EURISTT sous le numéro 2 406 721 en classe 35, sous le numéro 2 406 722 en classe 41 pour l'Espagne et sous le numéro 17 187 en classes 35 et 41 pour l'Andorre.

• L'INTERIM DE PROXIMITE

Déposée le 1er juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 490 en classes 35 et 41.

• LOCAMET

Déposée le 1er juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 488 en classes 35 et 41.

• REGIE INTER

Déposée le 1er juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 483 en classes 35 et 41.

• SONATEC

Déposée le 5 juin 2001 par EURISTT sous le numéro 01 3 103 752 en classes 35 et 41.

• PROPARTNER

Enregistrement communautaire le 19 septembre 2001 sous le numéro 2 381 135 en classes 35 et 41.

3.6 Effectifs

Tableau des effectifs moyens au 31 décembre

Pôle	Personnel	1998	1999	2000	2001
Pôle "objet interne"	Permanent	40	41	51	65
Pôle Travail Temporaire	Permanent	264	326	542	1 461
Pôle Travail Temporaire	Intérimaire	4 890	7 120	9 208	12 204
Pôle Assistance Aéroportuaire	Permanent		572	854	888
Pôle Autres activités	Permanent	505	475	487	565
TOTAL		5 699	8 534	11 142	15 183
Dont :	Permanent	809	1 414	1 934	2 979
	Intérimaire	4 890	7 120	9 208	12 204

3.7 La Formation

Au sein du groupe, la fonction «Formation et Ressources Humaines» est assurée par la filiale : RESSOURCES HUMAINES FORMATION.

Cette Société, créée en 1987 et inscrite à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France comme Organisme de Formation, s'est rapidement positionnée auprès de chaque entité du groupe comme l'interlocuteur privilégié dans les domaines touchant à la formation.

Forte de cette expérience réussie en interne, RHF a décidé depuis 1997, d'étendre son savoir faire aux sociétés extérieures en développant 5 départements spécialisés en Conseil et en Formation.

Départements : "Sécurité des biens et des personnes" ; "Audit et Conseil en Qualité" ; "Langues Etrangères" "Conception Assistée par Ordinateur" ; "Techniques de Ventes"

3.7.1 RHF et le groupe CRIT

La formation

L'équilibre entre le capital humain et le capital financier est devenu l'une des priorités stratégiques des entreprises.

Créer de la valeur grâce à la formation et permettre à chaque collaborateur d'accroître ses performances par l'élargissement de ses compétences est un jeu "gagnant-gagnant" où le Groupe Crit s'est engagé avec détermination.

Nous sommes entrés dans une économie du Savoir dans laquelle la valeur ajoutée se concentre sur le savoir-faire des femmes et des hommes.

La filiale Ressources Humaines Formation, qui est en charge du management de la formation, s'inscrit en témoin de la volonté de la Direction Générale de construire pour aujourd'hui et pour demain.

RHF accueille les besoins de formation auprès des responsables de filiales et des collaborateurs permanents qui sont en relation directe avec le tissu économique. Cette démarche participative d'ingénierie de formation permet de mettre en place des actions de formation ciblées et de qualité.

Pour l'année 2002, l'acquisition du Groupe Euristt par le Groupe Crit va permettre à RHF un nouveau déploiement ; n'y-a-t-il par meilleur vecteur d'intégration que la formation ?

Les permanents

Les stages de formation donnent l'occasion à chaque salarié permanent d'agence de mieux appréhender la complexité de sa fonction et de son métier dans un environnement en pleine mutation.

Un catalogue des formations est proposé à chaque collaborateur qui, par une démarche personnelle validée par ses supérieurs hiérarchiques, s'inscrit aux sessions de formation : Législation du travail temporaire - Calcul des marges - Entretien de recrutement - Bureautique (Excel, Word, Outlook, etc...) - Technique de vente - Logiciel de gestion de vente, etc...

Tous les domaines touchant au savoir-faire et au savoir être de nos collaborateurs permanents sont ainsi couverts.

Les intérimaires

La population des intérimaires est composée à la fois de jeunes entrant sur le marché du travail et de salariés plus âgés, souvent peu ou pas qualifiés. Dans ce contexte, la formation constitue un outil stratégique permettant de développer l'adaptabilité des collaborateurs intérimaires dans une optique de fidélisation à leurs agences.

Le groupe Crit, face à un manque structurel de personnel qualifié, a entrepris depuis plusieurs années en faveur de ses collaborateurs intérimaires, une démarche d'acquisition de nouvelles compétences et d'actualisation des connaissances ; l'objectif premier étant de répondre aux demandes exprimées par les entreprises utilisatrices et d'anticiper leurs besoins à venir.

Budget consacré aux actions de formation

1998	1 486 M€	pour	1 258 salariés
1999	2 244 M€	pour	1 893 salariés
2000	2 946 M€	pour	3 147 salariés
2001	3 661 M€	pour	4 479 salariés

Externalisation de la Post-Certification «Assurance Qualité»

Afin de maintenir l'efficacité du système, RHF en assure le suivi annuel en effectuant les audits internes dans chaque entité.

3.7.2 RHF et les sociétés extérieures au groupe CRIT

Les cinq départements qui existent au sein de RHF proposent leur savoir faire dans le domaine du Conseil et de la Formation.

Département «Sécurité des biens et des personnes»

Conseiller et former les salariés aux obligations de chefs d'entreprise dans le cadre du Code du Travail et des règles de l'APSAD relèvent de la vocation de ce département.

Prévention Sécurité Incendie, manipulation d'extincteurs, exercices d'évacuation, secourisme, etc... Plus de 50 stages sont présents dans l'offre de formation.

Bénéficiant, de plus, d'un agrément du Conseil Régional d'Ile de France, ce département propose une formation d'Agent de Sécurité aux demandeurs d'emploi.

Département «Audit et Conseil en Qualité»

Riche d'une équipe de consultants expérimentés dans la mise en place de l'assurance qualité ISO 9000, QS 9000, ISO 14 000 et Système Sécurité MASE, RHF a été retenue par des entreprises de tailles diverses pour les accompagner jusqu'à la certification ; la méthode synthétique et efficace vise à l'amélioration des performances tout en préservant la confidentialité.

Ce département propose également des formations au métier d'auditeur interne et d'auditeur tierce partie (IRCA) en partenariat avec DNV.

Département «Langues Etrangères»

L'offre de services dans ce domaine est vaste. En cours particuliers ou en groupe, toutes les langues sont enseignées par une équipe de vacataires de langue maternelle étrangère mais s'exprimant avec aisance en français.

Les méthodes pragmatiques et la flexibilité des horaires participent au développement de ce département.

Département «Conception assistée par ordinateur» CAO

RHF a été dans ce domaine un précurseur en créant dès 1995 ce département. Fort de la connaissance et de la compréhension des réalités et des besoins industriels, RHF organise des stages qui ont pour objectif la formation de dessinateurs et concepteurs aux métiers des Bureaux d'Etudes sur les logiciels les plus utilisés dans l'industrie automobile et aéronautique : CATIA et CADDs.

Salariés des bureaux d'études, stagiaires en convention de conversion, RHF du fait de son agrément du Conseil Régional d'Ile de France accueille également des demandeurs d'emploi.

Département «Techniques de Vente»

Ce département, de création récente, propose aux entreprises extérieures au groupe de les accompagner dans leur développement commercial.

Le plan de formation bâti "sur mesure" n'est mis en place qu'après la phase de diagnostic ; cette démarche permet de mieux répondre aux attentes des clients.

3.8 Investissements

En milliers d'euros	1999	2000	2001
Titres de participation	7 441	5 479	114 526
Fonds de commerce	874	196	45
Matériels et outillages	198	1 799	3 639
Installations, agencements et aménagements	363	384	749
Matériels de transports	434	272	1 427
Informatique	398	1 112	1 626
Divers	69	675	142
TOTAL	9 777	9 917	122 154

Les investissements en matériels de transports et en informatique incluent pour leur montant global les contrats en location longue durée engagés dans l'année.

Les investissements financiers (titres de participation) s'inscrivent dans la stratégie du groupe d'acquérir des parts de marché en France par croissance externe.

3.9 Gestion des risques

Le Groupe CRIT met en oeuvre une politique de gestion des risques axée autour des principes suivants :

- Identification des risques potentiels susceptibles d'affecter l'activité du groupe,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Concrètement, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

- Risque économique :

Grâce à ses 350 agences réparties sur le territoire français, l'activité d'intérim du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe. Toutefois, la diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire et de staffing modère légèrement cet effet.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et notamment de ses frais de personnel.

- Risque de contrepartie :

le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constitue un panel représentatif de l'économie française. A ce titre, il est exposé de façon significative au risque de défaut de paiement et à son évolution, laquelle dépend de l'évolution de l'économie. Pour y faire face, le groupe a mis en oeuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

- Risque de concentration :

La concentration de l'activité est forte sur les cinq premiers clients puisqu'ils représentent près d'un quart des revenus du groupe mais reste très peu concentrée sur les trois quart restant. Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordre français et permet de concentrer les risques du groupe sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

- Risques sociaux :

Le groupe gère essentiellement des hommes et en conséquence il est fortement exposé aux risques sociaux qui en découlent. Le premier de ces risques est celui lié aux accidents du travail pour lequel le groupe a mis en place une politique de prévention qui l'amène à intervenir conjointement avec ses clients chez ces derniers ainsi qu'une politique lourde de formation de son personnel à la sécurité.

- Risque de taux et de change :

Le groupe s'est endetté dans le cadre de l'acquisition d'Euristt et est en conséquence exposé aux variations de taux. A la clôture de l'exercice 2001, aucune position de couverture n'avait été prise.

Pour ce qui concerne le change, compte tenu d'une activité essentiellement française, le groupe n'est pas exposé à ce risque.

Enfin, si le groupe est susceptible de prendre des positions de couverture notamment en matière de taux, il s'interdit toute position spéculative que ce soit sur quelque instrument financier que ce soit.

3.10 Litiges et arbitrages

Les principaux litiges en cours dans le groupe sont les suivants :

- Contrôle URSSAF : Crit Intérim a fait l'objet d'un contrôle URSSAF pour un montant de 3,2 millions d'euros qui fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux. Toutefois par prudence, une provision de 1,4 million d'euros a été constituée au 31 décembre 2001.

- Litige avec un intermédiaire financier (litige décrit en note 17 page 66)

Il n'existe à ce jour à la connaissance de la société aucun autre litige pouvant avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, le résultat, la situation financière et le patrimoine de Groupe CRIT ou de l'une de ses filiales.

3.11 Assurances

Le groupe dispose de polices couvrant ses principaux risques. Les principales d'entre elles sont les suivantes

- Assurance Crédit : souscrites auprès de diverses compagnies, ces polices couvrent le risque de contrepartie, la compagnie faisant évoluer au jour le jour ses plafonds de garantie pour une contrepartie donnée.

Les principales autres polices existantes au sein du groupe sont les suivantes :

- Multirisques agences

- Dommages et pertes d'exploitation

- Responsabilité civile générale

- Responsabilité civile des dirigeants

- Flotte automobile.

CHAPITRE 4. PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

Sommaire	Pages
- Comptes consolidés de Groupe CRIT 1999, 2000 et 2001	44
- Rapport général des commissaires aux comptes	71
- Comptes sociaux de Groupe CRIT 1999, 2000 et 2001	73
- Rapport général des commissaires aux comptes	86
- Rapport spécial des commissaires aux comptes	88

Groupe CRIT

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES EXERCICES 2001 - 2000 et 1999

En milliers d'euros	Notes	2001	2000	1999
CHIFFRE D'AFFAIRES	Note 3 a	466 960	359 465	272 275
Autres produits		8 824	5 427	2 896
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		475 784	364 892	275 171
Charges d'exploitation	Note 4	(449 449)	(341 258)	(257 319)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		26 335	23 634	17 852
Amortissements		(3 199)	(2 495)	(1 504)
RESULTAT D'EXPLOITATION	Note 3 b	23 136	21 139	16 348
Résultat financier	Note 5	(2 695)	(816)	(448)
RESULTAT COURANT		20 441	20 323	15 900
Résultat exceptionnel	Note 6	(419)	(1 105)	(93)
Impôts	Note 8	(7 142)	(6 873)	(6 228)
RES NET AVT AMORT DES SURVALEURS		12 880	12 345	9 579
Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce	Note 7	(3 183)	(1 353)	(861)
Intérêts minoritaires		(283)	(236)	(180)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		9 414	10 757	8 538
RESULTAT NET PAR ACTION	Note 9	0,84	0,96	0,76

Groupe CRIT
BILANS CONSOLIDES

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2001	2000	1999
Fonds de commerce et écarts d'acquisition		122 843	9 676	7 394
Autres immobilisations incorporelles		1 617	518	297
Immobilisations incorporelles	Note 10 a	124 460	10 194	7 691
Immobilisations corporelles	Note 10 b	19 855	12 396	12 086
Immobilisations financières	Note 10 c	3 760	2 454	2 222
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		148 075	25 044	21 999
Valeurs d'exploitation		2 330	1 783	1 241
Clients	Note 11	263 739	116 707	95 988
Autres tiers	Note 12	32 513	8 335	5 988
TOTAL ACTIF CIRCULANT		298 582	126 825	103 217
Titres de placement	Note 15	918	1 499	254
Disponibilités	Note 15	20 876	10 061	7 013
TOTAL ACTIF		468 451	163 429	132 483

Groupe CRIT

BILANS CONSOLIDES

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2001	2000	1999
Capital	Note 13	4 050	3 430	3 430
Primes & réserves		31 948	23 594	16 424
Résultat de l'exercice		9 414	10 757	8 538
CAPITAUX PROPRES		45 412	37 781	28 392
Intérêts minoritaires		1 147	900	523
CAPITAUX PROPRES & INTERETS MINORITAIRES		46 559	38 681	28 915
Provisions pour risques & charges	Note 14	8 995	3 663	2 803
Dettes financières à long terme	Note 15	48 582	15 907	13 984
Dettes fournisseurs		18 474	11 438	8 521
Dettes fiscales et sociales	Note 16	198 011	79 866	67 889
Autres dettes	Note 12	4 175	652	3 625
Dettes financières à court terme	Note 15	125 101	11 035	4 698
Dettes financières à long terme partie à court terme	Note 15	18 554	2 187	2 048
TOTAL DETTES A COURT TERME		364 315	105 178	86 781
TOTAL PASSIF		468 451	163 429	132 483

TABLEAUX DE FINANCEMENT CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Résultat net de l'exercice	9 414	10 757	8 538
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 443	3 932	2 375
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	(375)	159	639
Variation des impôts différés long terme et court terme	0	(0)	(348)
(Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	(569)	(18)	668
(Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations incorporelles	849	(2)	(380)
Intérêts des minoritaires dans le résultat net des sociétés intégrées	283	236	180
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	15 045	15 063	11 672
(Augmentation) / réduction des valeurs d'exploitation	(546)	(219)	1 094
(Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	26 573	(27 361)	(39 521)
(Augmentation) / réduction des autres débiteurs	8 465	3 203	(1 341)
Augmentation / (réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 521)	1 744	1 037
Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	(22 387)	14 389	26 211
Augmentation / (réduction) des autres passifs à court terme	(24 065)	(1 544)	1 492
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION	(2 436)	5 275	645
Dividendes versés	(1 919)	(1 426)	(1 037)
Augmentation / (réduction) nette des prêts et créances à plus d'un an	1 255	56	(40)
Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an (hors capitalisation des crédits -baux)	37 292	1 871	6 372
FLUX LIES AUX OPERATIONS FINANCIERES	36 628	501	5 295
Investissements en immobilisations incorporelles	(445)	(624)	(1 011)
Investissements en immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(2 438)	(2 765)	(2 135)
Investissements en titres de participation consolidés	(114 780)	(5 479)	(7 136)
Trésorerie des sociétés acquises	(20 487)	1 156	(1 408)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	647	111	183
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	0	11	380
Variation des autres immobilisations financières	(533)	(229)	(86)
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(138 036)	(7 819)	(11 213)
Incidence de la variation des taux de change	13		
VARIATION DE LA TRESORERIE	(103 831)	(2 044)	(5 274)
Trésorerie au 1er janvier	525	2 569	7 842
Variation de trésorerie	(103 831)	(2 044)	(5 273)
Trésorerie au 31 décembre	(103 306)	525	2 569

Groupe CRIT

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Part du groupe	Intérêts minoritaires
N-3	2 250 000	20 849	385
Dividende distribué		(995)	(42)
Résultat de l'exercice		8 538	180
N-2	2 250 000	28 392	523
Dividende distribué		(1 372)	(54)
Différence de conversion		4	
Résultat de l'exercice		10 757	236
Variation de périmètre			195
N-1	2 250 000	37 781	900
Dividende distribué		(1 887)	(57)
Différence de conversion		104	21
Résultat de l'exercice		9 414	283
N	11 250 000	45 412	1 147

L'augmentation du nombre d'actions en 2001 est consécutif à la division par cinq du nominal des actions voté au cours de l'Assemblée Générale en date du 28 février 2001.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Sommaire

1. Principes comptables
 - a. Méthodes de consolidation
 - b. Ecarts d'évaluation et d'acquisition
 - c. Conversion des comptes exprimés en devise
 - d. Immobilisations
 - i. Incorporelles
 - ii. Corporelles
 - iii. Crédits-baux
 - iv. Financières
 - e. Valeurs d'exploitation
 - f. Créances
 - g. Opérations en devises
 - h. Trésorerie
 - i. Instruments financiers
 - j. Indemnités de départ à la retraite
 - k. Impôts différés
 - l. Résultat exceptionnel
 - m. Résultat net par action
 - n. Utilisation d'estimations
2. Faits marquants de l'exercice et incidence sur la comparabilité des comptes
3. Informations sectorielles
 - a. Chiffre d'affaires par métier
 - b. Résultat d'exploitation par métier
 - c. Effectif permanent par métier
4. Charges d'exploitation
5. Résultat financier
6. Résultat exceptionnel
7. Amortissement des écarts d'acquisition et fonds de commerce
8. Impôts
 - a. Impôts sur les bénéfices
 - b. Taux effectif d'impôt
 - c. Détail des impôts différés Actifs et Passifs
9. Résultat net par action
10. Immobilisations
 - a. Immobilisations incorporelles
 - i. Fonds de commerce
 - ii. Ecarts d'acquisition
 - b. Immobilisations corporelles
 - c. Immobilisations financières

- 11. Clients et comptes rattachés
- 12. Autres tiers actifs et passifs
- 13. Note sur le capital potentiel
- 14. Provisions pour risques et charges
- 15. Dette financière nette
 - a. Dette financière nette
 - b. Dette financière nette par échéance
- 16. Dettes fiscales et sociales
- 17. Litiges
- 18. Meilleures rémunérations
- 19. Engagements hors bilan
- 20. Périmètre de consolidation

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2001, 2000 et 1999

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe CRIT sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et, plus particulièrement, en conformité avec les prescriptions du Règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le groupe sont décrits aux paragraphes 1.a à 1.n ci-dessous.

a. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 20 ci-après.

b. Ecarts d'évaluation et d'acquisition

A l'occasion de la première consolidation des filiales du groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation et d'acquisition suivent les règles comptables propres à leur nature qui sont décrites ci-après.

c. Conversion des comptes exprimés en devise

Les postes du bilan exprimés en devise sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devise sont convertis en Euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en capitaux propres du groupe ainsi que dans les intérêts minoritaires.

d. Immobilisations

i. Incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Elles comprennent essentiellement les écarts d'acquisition et les fonds commerciaux acquis.

Les survaleurs, résultant de l'écart entre la valeur d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées et la quote-part correspondante de la juste valeur des actifs et des passifs de ces sociétés à la date de la prise de participation, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties linéairement sur une durée comprise entre 5 et 10 ans selon l'activité.

Les fonds commerciaux sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ces fonds commerciaux font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée estimée d'utilisation.

Au compte de résultat, les amortissements des écarts d'acquisition et des fonds de commerce sont enregistrés sous une rubrique spécifique intitulée "Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce".

ii. Corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'amortissements retenues sont les suivantes

Nature	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

iii. Crédits baux

Le groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de crédit bail et assimilés qualifiés de location financement. La distinction entre contrats de location financement et de location simple est effectuée en privilégiant l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Les contrats de location financement qui ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du groupe.

iv. Financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Elles sont essentiellement constituées de prêts et de titres de participations.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de l'effort de construction. Ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

Les titres de participation non consolidés représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées et figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constatées en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, celle-ci étant généralement appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité de chaque société.

Les titres de participation non consolidés comprennent, en particulier, les parts détenues par le groupe dans la SOCAMETT et dans des organismes financiers de type mutualiste.

e. Valeurs d'exploitation

Les stocks et les travaux en cours sont enregistrés au plus bas du prix de revient ou de la valeur de remplacement (activité industrielle et de négoce) ou à la valeur d'acquisition (activité de marchand de biens de Groupe CRIT). Dans le cadre de l'activité industrielle et de négoce, les prix de revient sont calculés suivant la méthode "premier entré - premier sorti".

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque la valeur ci-dessus est supérieure à la valeur de marché estimée.

f. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale.

Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes, déduction faite, le cas échéant, de la fraction couverte par les assurances.

g. Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de transaction.

A l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits au compte de résultat en charges financières lorsqu'il s'agit d'une perte latente.

h. Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe CRIT en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des dettes financières à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan consolidé au plus bas de la valeur d'acquisition ou de la valeur du marché.

i. Instruments financiers

Les instruments financiers à terme figurent dans les engagements hors bilan. Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de façon symétrique à la prise en compte des produits et charges des éléments couverts.

j. Indemnités de départ à la retraite

Les régimes d'indemnité de départ à la retraite à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode prospective en tenant compte d'hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation, ainsi que d'actualisation. Les modifications éventuelles d'hypothèses actuarielles sont étalées sur la durée de vie résiduelle de service des salariés participant aux régimes concernés.

k. Impôts différés

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Dans les comptes consolidés, ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable c'est-à-dire sur la base du dernier taux d'impôt connu. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains. Aucune actualisation des impôts différés n'est pratiquée.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

l. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'exercice.

m. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

n. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements.

Les données définitives peuvent éventuellement différer de ces estimations et hypothèses.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET INCIDENCE SUR LA COMPARABILITE DES COMPTES

2.1 Rappel des principales opérations et des évolutions du périmètre

Le sous-groupe Groupe Europe Handling a été acquis et intégré au périmètre de consolidation le 30 juin 1999, et contribue donc à la formation du résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 1999 à raison des opérations réalisées au cours de la période allant du 30 juin au 31 décembre 1999.

Les sociétés Effika, Sofidess, Mayday TT, Mayday PAO, Marine et Cityjet Handling ont été acquises et intégrées dans le périmètre de consolidation respectivement les 1er octobre 2000 (Effika, Sofidess), 1er novembre 2000 (Mayday TT, Mayday PAO, Marine) et 1er décembre 2000 (Cityjet Handling).

En avril 2001, le groupe a acquis la société EPS, société d'intérim suisse. Compte tenu de la taille de la société, son impact n'a pas été retenu dans l'établissement du proforma 2001 présenté ci-dessous.

2.2. Acquisition d'Euristt

Le 10 décembre 2001, Groupe Crit a acquis 100% des actions du groupe Euristt auprès de Corporate Services Group. Euristt avait été constitué de 1997 à 1999 par le rachat de leaders régionaux de la profession. Le groupe Euristt est donc consolidé dans les états financiers du groupe à dater du 1er décembre 2001.

- Structure juridique :

A la date d'acquisition, le groupe comprend les sociétés suivantes :

- Euristt S.A. : holding des activités
- Euristt France : principale entité opérationnelle regroupant Inter Participation et Inter Alsace
- Locamet : entité opérationnelle support des activités du groupe dans le nord de la France
- Intérim 25 : entité opérationnelle support des activités du groupe dans le sud est de la France
- Laboralia Tempo : entité opérationnelle support des activités du groupe en Espagne
- Propartner : entité opérationnelle support des activités du groupe en Allemagne.

Au cours de l'exercice 2001, Intérim 25 et Locamet ont été fusionnées dans Euristt France.

- Structure de la transaction :

La transaction a été faite sur la base d'un prix de 125 millions d'euros diminué d'un dividende payé par Euristt S.A. à CSG de 13 millions d'euros. Elle a été financée d'une part par un emprunt moyen terme de 38 millions d'euros et d'autre part par un crédit relais de 75 millions d'euros destiné à permettre la mise en place d'une titrisation des créances commerciales du groupe Crit à hauteur du même montant.

- Comptes proforma :

Compte tenu de l'importance de la transaction sur la structure de l'activité et des comptes du groupe, un bilan et un compte de résultat proforma ont été élaborés sur les bases suivantes :

- Consolidation sur 12 mois de Euristt chez Crit (sur les exercices 2001 et 2000)
- Prise en compte de la survaleur réelle dégagée par la transaction au 1er janvier 2000 et de l'amortissement sur 10 ans de cette dernière.
- Recalcul de frais financiers normatifs sur la base de la dette d'acquisition et du taux de financement moyen des emprunts liés à l'acquisition, ces derniers étant intégrés au compte de résultat en tenant compte d'une économie d'impôts.

Enfin, il n'est présenté qu'une année de bilan proforma mais avec une réconciliation des capitaux propres du groupe entre le bilan proforma de l'exercice 2000 et le bilan publié de l'exercice 2001.

L'incidence sur le compte de résultat est la suivante :

En milliers d'euros	2001 Proforma	2000 Proforma
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 125 602	1 031 538
Autres produits	18 445	12 990
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 144 047	1 044 528
Charges d'exploitation	(1 093 082)	(994 936)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	50 965	49 591
Amortissements	(6 384)	(4 120)
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 581	45 471
Résultat financier	(11 981)	(10 258)
RESULTAT COURANT	32 600	35 214
Résultat exceptionnel	(7 052)	(3 405)
Impôts	(10 560)	(12 602)
RES NET AVT AMORT DES SURVALEURS	14 987	19 207
Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce	(13 554)	(12 666)
Intérêts minoritaires	(250)	(236)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 183	6 305

L'incidence sur le bilan est la suivante :

BILAN (en milliers d'euros)	2001 Publié	2000 Proforma
Immobilisations incorporelles	124 460	113 200
Immobilisations corporelles	19 855	17 520
Immobilisations financières	3 760	3 680
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	148 075	134 399
Valeurs d'exploitation	2 330	1 783
Clients	263 739	282 703
Autres tiers	32 513	26 257
TOTAL ACTIF CIRCULANT	298 582	310 743
Titres de placement	918	6 855
Disponibilités	20 876	23 466
TOTAL ACTIF	468 451	475 463
CAPITAUX PROPRES	45 412	29 634
Intérêts minoritaires	1 147	901
CAPITAUX PROPRES & INTERETS MINORITAIRES	46 559	30 535
Provisions pour risques & charges	8 995	9 712
Dette financière à long terme	48 582	64 275
Dettes fournisseurs	18 474	12 562
Dettes fiscales et sociales	198 011	202 847
Autres dettes	4 175	6 166
Dettes financières à court terme	125 101	149 367
Dettes financières à long terme partie à court terme	18 554	0
TOTAL DETTES A COURT TERME	364 315	370 941
TOTAL PASSIF	468 451	475 463

La réconciliation entre les capitaux propres du groupe proforma 2000 et ceux publiés en 2001 est la suivante :

Rapprochement de situation nette en milliers d'euros	
Situation nette proforma 31/12/00	29 634
Résultat 2001 proforma	1 183
Dividendes distribués	(14 887)
Elimination des amortissements de survaleur et charges d'intérêt proforma	29 480
Situation nette publiée 31/12/01	45 412

NOTE 3 - INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité du groupe CRIT étant presque exclusivement exercée en France, il n'est pas donné de répartition géographique des activités.

3.a. Chiffre d'affaires par métier

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Travail Temporaire	384 808	290 691	224 243
Assistance Aéroportuaire	41 318	31 533	14 394
Autres	40 384	37 241	33 638
TOTAL	466 960	359 465	272 275

Le chiffre d'affaires a progressé de 30% au cours de l'exercice. Cette progression s'analyse comme suit :

- Croissance organique : 11%
- Variation de périmètre : 17%

Sur le mois de décembre, Euristt a contribué à hauteur de M€43 au chiffre d'affaires de l'activité d'intérim.

3.b. Résultat d'exploitation par métier

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Travail Temporaire	19 735	17 472	12 572
Assistance Aéroportuaire	876	1 195	1 319
Autres	2 525	2 472	2 457
TOTAL	23 136	21 139	16 348

Le résultat d'exploitation a progressé de 9,5% au cours de l'exercice.

Sur le mois de décembre, la contribution d'Euristt est une perte d'exploitation de 270 milliers d'euros.

3.c. Effectif permanent par métier

L'effectif permanent du groupe s'analyse comme suit :

En nombre de salariés permanents	2001	2000	1999
Travail Temporaire	1 461	542	356
Assistance Aéroportuaire	888	854	572
Autres	630	538	486
TOTAL	2 979	1 934	1 414

NOTE 4 - CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Achats consommés	14 915	10 415	9 718
Charges de personnel	384 685	299 535	222 628
Autres achats et charges externes	28 304	18 759	15 865
Impôts et taxes	16 607	9 295	6 331
Dotations aux provisions	3 051	2 670	1 782
Autres charges d'exploitation	1 887	584	995
TOTAL	449 449	341 258	257 319

NOTE 5 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier évolue de la façon suivante :

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Frais financiers sur participation des salariés	(572)	(398)	(249)
Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(1 847)	(813)	(463)
Produits financiers	81	309	264
Gains et pertes de change nets	2	2	
Divers	(359)	84	
TOTAL	(2 695)	(816)	(448)

NOTE 6 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Plus ou moins values sur cession d'actifs	1 544	20	(289)
Dotations exceptionnelles aux provisions	173	(484)	(175)
Autres	(2 136)	(641)	371
TOTAL	(419)	(1 105)	(93)

Les autres charges exceptionnelles incluent des provisions dans le cadre des redressements URSSAF à hauteur de 0,8 million d'euros.

NOTE 7 - AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION ET FONDS DE COMMERCE

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Crit intérim (5 ans)	506	472	379
GTI (5 ans)	249	249	249
GEH (10 ans)	493	493	233
Mayday (5 ans)	354	59	
EPS (5 ans)	489		
Euristt (10 ans)	943		
Divers (5 ans)	149	80	
TOTAL	3 183	1 353	861

L'amortissement passé sur Euristt représente un mois de dotation, le groupe ayant été consolidé à partir du 1er décembre 2001.

NOTE 8 - IMPOTS

8. a. Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Impôt courant	(7 142)	(6 873)	(6 537)
Impôt différé			309
Charges d'impôts nettes	(7 142)	(6 873)	(6 228)

8. b. Taux effectif d'impôt

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Taux théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Contribution exceptionnelle de 6% (10%) et contribution sociale sur les bénéfices 3,3%	2,73%	4,71%	5,92%
Economie liée aux frais d'acquisition capitalisés	4,26%		
Imputation des crédits d'impôts		(2,40%)	
Différences permanentes	2,09%	2,83%	2,42%
Taux effectif	42,41%	38,47%	41,67%

8. c. Détail des impôts différés Actifs et Passifs

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Impôt différé actif	3 361	2 444	1 684
Impôt différé passif	(1 305)	(1 130)	(443)
Position d'impôts différés nette	2 056	1 314	1 241

La variation de la position nette d'impôts différés est due pour l'essentiel à l'intégration d'Euristt.

NOTE 9 - RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action a été recalculé comme suit sur la base du nombre d'actions existantes à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire après division par cinq votée par l'Assemblée Générale du 28 février 2001 :

En milliers d'actions	2001	2000	1999
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	11 250	11 250	11 250
Nombre d'actions émises au cours de l'exercice			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	11 250	11 250	11 250
Résultat net part du groupe en milliers d'euros	9 414	10 757	8 538
Résultat net par action en euros	0,84	0,96	0,76

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS

10. a. Immobilisation incorporelles

i. Fonds de commerce

Les valeurs nettes des fonds de commerce s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Crit intérim	782	1 241	1 586
Cityjet	1 079	1 152	
Divers	35	84	131
Total	1 896	2 477	1 717

ii. Ecart d'acquisition

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2001	2000	1999
GTI (5 ans)	498	747	995
GEH (10 ans)	3 696	4 189	4 682
Mayday (5 ans)	1 367	1 721	
EPS (5 ans)	2 772		
Euristt (10 ans)	112 185		
Divers (5 ans)	429	542	
Total en valeur nette	120 947	7 199	5 677

La variation des écarts d'acquisition s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Valeur nette au 01 janvier	7 199	5 677	0
Augmentation de la valeur brute (Acquisition)			
GEH			4 928
GTI			1 244
Sofidess		543	
Mayday TT		1 780	
EPS (Suisse)	3 261		
Euristt	113 128		
Autres		29	
Amortissements de l'exercice	(2 641)	(830)	(495)
Cession			
Différence de conversion			
Autres mouvements			
Valeur nette au 31 décembre	120 947	7 199	5 677

10. b. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Terrains	468	510	538
Constructions	1 433	840	740
Installations techniques, matériel et outillage	10 837	10 322	9 799
Matériel de bureau informatique	7 044	721	987
Matériel de transport	73	2	22
Total	19 855	12 396	12 086

La variation des immobilisations entre les exercices 2000 et 2001 est liée à l'intégration d'Euristt à hauteur de 4 989 milliers d'euros (net).

10. c. Immobilisations financières

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Prêts et créances à plus d'un an	1 670	1 442	1 491
Titres de participation	441	364	294
Autres immobilisations financières	1 649	648	437
Total	3 760	2 454	2 222

Les prêts sont essentiellement constitués des obligations du groupe au titre du 1% construction.

Les titres de participation sont essentiellement constitués de titres de la Socamett, organisme de caution mutuelle délivrant la caution légale au groupe Crit Intérim.

Les autres immobilisations financières sont pour l'essentiel constituées des dépôts de garantie relatifs aux baux.

NOTE 11 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Clients et comptes rattachés	272 403	121 771	99 699
Provisions pour créances douteuses	(8 664)	(5 064)	(3 711)
Total	263 739	116 707	95 988

Le poste clients inclut les effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 14 865, 10 098 et 10 880 milliers d'euros respectivement à fin 2001, 2000 et 1999. Par ailleurs, il est rappelé que les comptes clients font, à l'exception de certains grands comptes et de deux régions (Alsace et Sud Est chez Euristt) l'objet d'une assurance crédit.

La variation des comptes clients et des provisions entre les exercices 2000 et 2001 est liée à l'intégration d'Euristt à hauteur de 137 612 et 3 143 milliers d'euros respectivement.

NOTE 12 - AUTRES TIERS ACTIF ET PASSIF

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Impôts différés actif	3 361	2 444	1 684
Créances sur l'état et les organismes sociaux	22 354	4 754	2 626
Charges à répartir et charges constatées d'avance	2 793	795	578
Autres tiers actif	4 734	809	1 541
Valeur brute des autres tiers actif	33 242	8 802	6 429
Provision	(729)	(467)	(441)
Valeur nette des autres tiers actif	32 513	8 335	5 988
Produits constatés d'avance	98	70	24
Autres dettes	4 077	582	3 601
Valeur brute des autres dettes	4 175	652	3 625
Total	28 338	7 683	2 363

NOTE 13 - NOTE SUR LE CAPITAL POTENTIEL

Au 31 décembre 2001, le capital social de Groupe CRIT est composé de 11 250 000 actions. A cette même date, il n'existe aucune valeur mobilière, valeur mobilière composée ou droit susceptible de diluer les actionnaires.

NOTE 14 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Provisions pour risques	3 353	983	1 517
Provisions pour retraite	1 282	763	724
Autres provisions pour risques et charges	3 052	772	115
Impôts différés à plus d'un an	1 305	1 131	443
Autres	3	14	4
Total	8 995	3 663	2 803

Les provisions pour risques sont essentiellement constituées à fin 2001 de litiges prud'hommaux et les autres provisions recouvrent pour leur part des litiges fiscaux contestés relatifs à Euristt.

NOTE 15 - DETTE FINANCIERE NETTE

15. a. Dette financière nette

La dette financière nette par nature s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Dette à long terme	48 582	15 907	13 984
Dette financière court terme	125 101	11 035	4 698
Dette financière à long terme partie à court terme	18 554	2 187	2 048
Dette financière	192 237	29 129	20 730
Titres de placement	(918)	(1 499)	(254)
Disponibilités	(20 876)	(10 061)	(7 013)
Dette financière nette	170 443	17 569	13 463

La dette financière nette inclut la dette liée aux retraitements des crédits baux (6 862 milliers d'euros) ainsi que la participation non financée du groupe (12 066 milliers d'euros).

Le poste dette financière à court terme inclut le prêt relais d'acquisition d'Euristt pour un montant net de 75 000 milliers d'euros, lequel sera remplacé en juin 2002 par une titrisation des créances commerciales du groupe CRIT.

15. b. Dette financière nette par échéance

La dette financière nette par échéance s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Année N+1	121 861	1 662	(521)
Année N+2 à N+5	37 806	6 603	4 996
Au delà	10 776	9 304	8 988
Total de la dette financière	170 443	17 569	13 463

NOTE 16 - DETTES FISCALES ET SOCIALES

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Taxe sur la valeur ajoutée	65 728	27 600	23 982
Organismes sociaux	56 957	22 434	17 824
Personnel	45 421	22 744	20 889
Etat, collectivités publiques et autres dettes	29 905	7 088	5 194
Total	198 011	79 866	67 889

La majeure partie de la variation des dettes fiscales et sociales est liée à l'intégration d'Euristt.

NOTE 17 - LITIGES

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de litiges significatifs pour le groupe qui ne fassent l'objet d'une provision à l'exception d'un litige datant de 1999 avec un intermédiaire financier. Au cours de l'exercice, ce litige n'a pas connu d'évolution notable. Le groupe bénéficiant de la garantie d'un tiers couvrant le risque financier susceptible de survenir, aucune provision n'a été enregistrée.

NOTE 18 - MEILLEURES REMUNERATIONS

Les dix meilleures rémunérations versées au sein du groupe au cours de l'exercice (personnes présentes à l'effectif à la clôture) sont les suivantes :

En euros	2001	Société
GUEDJ Claude	216 095	GRUPE CRIT
BARUS Daniel	180 377	MASER
FECHAN Jean	159 195	CRIT INTERIM
BELLONE Noëlle	103 549	RHF
JAQUI Nathalie	99 092	GRUPE CRIT
KHABLACHI Mounir	99 066	GEH
OUZEN Gabriel	92 518	ECM
BELLET Jacques	86 860	CRIT INTERIM
DANESE Alain	85 371	MASER
OUZZAN Jack	82 372	CRIT INTERIM
Total	648 829	

NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les principaux engagements hors bilan du groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	2001	2000	1999
Prêt moyen terme 38 M euros (5 ans)			
Engagements donnés			
Hypothèque immeuble Saint Ouen	20 000		
Nantissement des titres Euristt	N/A		
Nantissement des titres GEH	N/A		
Garantie de passif Euristt	31 250		
Crédit Relais 75 M euros (1 an)			
Engagements donnés			
Créances cédées dans le cadre des conventions Dailly	88 235		
Garantie légale (1 an)			
Engagements donnés			
Caution donnée par Euristt SA aux banques cautionnant Euristt France	53 366		
Engagements reçus			
Caution de la Socamett en faveur de l'activité intérim de Crit	23 702	18 439	12 003
Caution de la Banque de Bretagne en faveur d'Effika	445	652	
Caution des banques en faveur d'Euristt France	53 366		
Garanties de passif (3 ans)			
Engagements reçus			
Euristt	31 250		
Mayday	228	457	
Effika/Sofidess	182	182	
Divers			
Engagements donnés	4 701	11 265	1 011

NOTE 20 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2001	2000	1999	
GROUPE CRIT (Saint-Ouen) N°SIREN : 622 045 383	-	-	-	Intégration globale
CRIT INTERIM SA (Saint-Ouen) N°SIREN : 303 409 247	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
C'CLEAN (Saint-Ouen) N°SIREN : 552 118 101	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT CENTER (Saint-Ouen) N°SIREN : 652 016 270	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
RUSH (Saint-Ouen) N°SIREN : 692 039 183	97,90	97,90	97,90	Intégration globale
LES VOLANTS (Saint-Ouen) N°SIREN : 301 938 817	98,08	98,08	98,08	Intégration globale
HILLARY (Saint-Ouen) N°SIREN : 304 668 510	99,50	99,50	99,50	Intégration globale
E.C.M. (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 034	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT SECURITE LES BERGERS (Paris) N°SIREN : 732 050 042	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
MASER (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 026	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
LES COMPAGNONS (Paris) N°SIREN : 309 979 631	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 018	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
LEBREC (Saint-Ouen) N°SIREN : 572 181 097	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
AB INTERIM (Saint-Ouen) N°SIREN : 642 009 583	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
R.H.F. (Saint-Ouen) N°SIREN : 343 185 062	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
ATIAC (Rouen) N°SIREN : 690 500 871	50,00	50,00	50,00	Intégration globale
KO PROTECTION (Paris) N°SIREN : 399 370 386	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud) N°SIREN : 312 086 390	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin) N°SIREN : 310 728 258	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
ARIANE COURSE (Saint-Ouen) N°SIREN : 334 077 138	95,00	95,00	95,00	Intégration globale

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2001	2000	1999	
GESTION TRAVAIL INTERIM (Méru) N°SIREN : 334 958 543	96,13	96,13	96,13	Intégration globale
GALITE DIFFUSION (Villeneuve la Garenne) N°SIREN : 324 206 101	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
GRUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 401 144 274	99,76	99,76	99,76	Intégration globale
EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 395 294 358	99,66	99,66	99,66	Intégration globale
EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France) N°SIREN : 401 300 983	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France) N°SIREN : 404 398 281	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
AERO HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 398 776 799	99,42	99,42	99,42	Intégration globale
ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France) N°SIREN : 410 080 600	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France) N°SIREN : 411 545 080	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France) N°SIREN : 409 514 791	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
CRIT ITALIA	99,00	99,00	-	Intégration globale
CRIT INTERIM SUISSE (Genève) (1)		93,95	-	Intégration globale
CITYJET HANDLING (Irlande)	100,00	84,96	-	Intégration globale
MAYDAY TT (Paris) N°SIREN : 344 027 180	98,89	98,89	-	Intégration globale
MAYDAY PAO (Paris) N°SIREN : 383 830 239		96,74	-	Intégration globale
MARINE (Paris) N°SIREN : 313 333 474		100,00	-	Intégration globale
EFFIKA (Brest) N°SIREN : 353 761 455		98,80	-	Intégration globale
SOFIDESS (Brest) N°SIREN : 403 735 996		98,90	-	Intégration globale
EQUIPE CRIT INTERIM (Suisse)	98,90			Intégration globale

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2001	2000	1999	
OTESSA (Boulogne Billancourt) (2) N° SIREN : 340 178 136		99,00	99,00	Intégration globale
Crit Ressources Humaines (Canada)	100,00			Intégration globale
EURISTT SA N° SIREN : 324 551 464	100,00			Intégration globale
EURISTT FRANCE N°SIREN : 399 489 665	100,00	-	-	Intégration globale
PROPARTNER (Allemagne)	100,00	-	-	Intégration globale
LABORALIA TEMPO (Espagne)	100,00	-	-	Intégration globale
SCI DE LA RUE DE CAMBRAI N° SIREN : 403 899 818	100,00	-	-	Intégration globale
SCI SARRE COLOMBES (Colombes) N° SIREN : 381 038 496	100,00	-	-	Intégration globale

(1) Fusion Equipe Crit Intérim (EPS)

(2) Fusion avec Crit Intérim

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

2, avenue Hoche
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 décembre 2001)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe Crit

Société Anonyme au capital de €4 050 000

152 bis, avenue Gabriel Péri

93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Crit établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.


Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 30 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit

Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

Groupe CRIT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001, 2000 et 1999 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF

Notes	2001			2000			1999
	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Net
• Immobilisations incorporelles 3-4-5	1 134	1 113	21	1 124	998	126	57
• Immobilisations corporelles 3-4	1 359	498	861	1 220	514	706	651
• Immobilisations financières 3-5	132 664	773	131 891	9 227	773	8 454	7 398
Total actif immobilisé	135 157	2 384	132 773	11 571	2 285	9 286	8 106
• Stocks 6-5	267		267	267		267	267
• Clients et comptes rattachés 7-5	594	6	588	3 279	6	3 273	2
• Autres actifs 8-5	4 161	266	3 895	2 671	63	2 608	6 845
• Disponibilités 5	5 452	95	5 357	3 606		3 606	1 980
Total actif circulant	10 474	367	10 107	9 824	69	9 755	9 094
• Charges à répartir 17	711		711				
Total de l'actif	146 342	2 751	143 591	21 394	2 354	19 040	17 200

BILAN PASSIF

Notes	2001	2000	1999
• Capital 9	4 050	3 430	3 430
• Réserves	3 523	1 938	1 321
• Ecart de réévaluation			
• Résultat de l'exercice	1 735	4 091	1 989
• Provisions réglementées			
Total capitaux propres	9 308	9 459	6 740
• Provisions pour risques et charges 5		23	24
Total provisions risques et charges		23	24
• Emprunts et dettes financières 10	41 915	5 396	6 413
• Fournisseurs et comptes rattachés	3 616	1 132	1 009
• Dettes fiscales et sociales 11	416	2 007	2 347
• Autres dettes	88 336	1 023	667
Total dettes	134 283	9 558	10 436
Total du passif	143 591	19 040	17 200

Groupe CRIT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2001, 2000 et 1999 (en milliers d'euros)

	Notes	2001	2000	1999
• Chiffre d'affaires	13	5 824	6 038	4 684
• Reprise de provisions		744	9	232
• Autres produits		17	37	25
Produits d'exploitation		6 585	6 084	4 941
• Achat de marchandises		(73)		
• Variation de stock de marchandises				(1 276)
• Achats consommés				
• Autres charges externes		(5 100)	(2 103)	(2 463)
• Impôts et taxes		(119)	(108)	(133)
• Salaires et traitements	14	(551)	(498)	(449)
• Charges sociales		(233)	(210)	(200)
• Dotation aux amortissements		(168)	(163)	(75)
• Dotation aux provisions			(8)	
• Autres charges		(4)	(15)	(22)
Charges d'exploitation		(6 248)	(3 104)	(4 619)
Résultat d'exploitation		337	2 981	322
• Quote-part sur opérations faites en commun				
Résultat financier	15	1 086	2 447	1 882
Résultat exceptionnel	16	411	(16)	(41)
Bénéfice avant impôt		1 834	5 411	2 163
• Impôt sur les bénéfices		(99)	(1 320)	(174)
Résultat net		1 735	4 091	1 989

Groupe CRIT
TABLEAUX DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Résultat net de l'exercice	1 735	4 091	1 989
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	158	163	76
Dotation nette de provisions pour risques et charges	(435)	1	(232)
(Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	(479)		
Plus / (moins values) sur cessions d'immobilisations financières		(1)	
Marge brute d'autofinancement	979	4 254	1 833
Augmentation / (réduction) des valeurs de l'exploitation			1 276
(Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	2 685	(3 271)	723
Augmentation / (réduction) des autres débiteurs	(1 491)	4 235	(5 094)
(Augmentation) / réduction des dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 483	123	590
Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	(1 591)	(340)	1 092
(Augmentation) / réduction des autres passifs à court terme	86 848	356	577
Flux liés aux opérations d'exploitation	89 914	5 357	997
Dividendes	(1 887)	(1 372)	(995)
Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an			
Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	36 980	(1 023)	6 300
Flux liés aux opérations financières	35 094	(2 395)	5 305
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(225)	(287)	(130)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	495		
Variation des autres immobilisations financières	(123 437)	(1 055)	(5 697)
Flux liés aux opérations d'investissements	(123 167)	(1 342)	(5 827)
Variation de la trésorerie	1 841	1 620	476
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	3 585	1 965	1 489
Variation de la trésorerie	1 841	1 620	476
Trésorerie au 31 décembre	5 426	3 585	1 965

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
pour les exercices clos au 31 décembre 2001 - 2000 et 1999

NOTE 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire - D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Constructions	20	L
Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
Installations générales, agencements et aménagements	10	L
Matériel de transport	5	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

d. Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte des perspectives d'avenir.

e. Stocks

Les stocks concernent l'activité marchand de bien.

Ils sont valorisés au prix de revient réel d'acquisition. Une provision est constatée s'il existe un écart entre la valeur probable de réalisation et la valeur brute.

f. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

g. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

h. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

i. Intégration fiscale

En tant que société tête de groupe, Groupe CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, du pré-compte, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

NOTE 2. EVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

Le 10 décembre 2001, acquisition des actions du groupe Euristt auprès de Corporate Services Group.

Groupe CRIT

INFORMATIONS RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN *(en milliers d'euros)*

NOTE 3 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Bruts	1999	Acqui- sitions	Cessions	2000	Acqui- sitions	Cessions	2001
• Droits audiovisuels	777			777			777
• Licences	134	195		329	10		339
• Droit au bail	18			18			18
Immobilisations Incorporelles	929	195		1 124	10		1 134
• Terrains	459			459		6	453
• Constructions	180			180		59	121
• Installations techniques	25			25			25
• Installations générales	354	92		446	206	11	641
• Matériel de transport	14		14	0			0
• Matériel de Bureau, informatique, mobilier	110			110	9		119
Immobilisations Corporelles	1 142	92	14	1 220	215	76	1 359
• Titres de participation	8 065	1 081	1	9 146	110 579	377	119 348
• Prêts	103		26	77			77
• Dépôts et cautionnements	3			3	13 235		13 238
Immobilisations Financières	8 172	1 081	27	9 227	123 814	377	132 664
Total Général	10 242	1 368	40	11 571	124 039	453	135 157

NOTE 4. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	1999	Dotations	Reprises	2000	Dotations	Reprises	2001
• Licence	95	126		221	115		336
Immobilisations Incorporelles	95	126		221	115		336
• Terrains							
• Constructions	133	6		139	7	58	88
• Installations techniques	23	1		25			25
• Installations générales	226	27		252	32	1	283
• Matériel de transport	14		14				
• Matériel de Bureau, informatique, mobilier	95	3		98	4		102
Immobilisations Corporelles	491	37	14	515	43	59	499
Total Général	585	163	14	735	158	59	834

NOTE 5. ETAT DES PROVISIONS

Provisions	1999	Dotations	Reprises	2000	Dotations	Reprises	2001
• Amortissements dérogatoires							
Total provisions réglementées							
• Provision pour litiges Prud'hommes							
• Provision pour litiges clients	15	8		23		23	0
• Provision pour litiges fournisseurs	1		1	0			0
• Provision situation nette négative filiales	8		8	0			0
Total provisions risques et charges	24	8	9	23		23	0
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titres participations	774		1	773			773
• Provision dépréciation prêts							
• Provision dépréciation stocks							
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants filiales	60	2		63	330	31	362
• Provision dépréciation autres débiteurs							
Total provisions pour dépréciation	1 618	2	1	1 619	330	31	1 918
Total général	1 642	10	10	1 642	330	54	1 918

NOTE 6. STOCKS

	2001	2000	1999
Appartement			
Local industriel	267	267	267
Total valeur brute	267	267	267
Provision pour dépréciation			
Total valeur nette	267	267	267

NOTE 7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

NOTE 8. AUTRES ACTIFS

	2001	2000	1999
Fournisseurs débiteurs	60	7	
TVA	623	194	232
Impôt sur les bénéfices	578		
Comptes courants intégration fiscale	533	107	2 241
Comptes courants filiales	2 025	2 317	3 100
Charges constatées d'avance	313	28	29
Autres	29	19	1 305
Total	4 161	2 671	6 906

Ces créances sont à moins d'un an d'échéance excepté les comptes courants Atiac et Crit Ressources Humaines qui font l'objet d'une dépréciation totale (235 K€).

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES

- Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale
	à la clôture exercice	création dim.valeur nominale	création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,36

- Capitaux propres

	31/12/99	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/00	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/01
• Capital	3 430				3 430	620		4 050
• Réserve légale	343				343			343
• Ecart de réévaluation								
• Réserve réglementée								
• Autres réserves	978			617	1 595	(620)	2 205	3 180
• Provisions réglementées								
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	4 751			617	5 368		2 205	7 573
• Résultat de l'exercice	1 989			(1 989)	4 091		(4 091)	1 735
• Dividendes				1 372			1 886	
Total	6 740			(1 372)	9 459		(1 886)	9 308

NOTE 10. DETTES FINANCIERES

	2001	2000	1999
• Emprunts auprès des établissements de crédit	41 901	4 849	5 899
• Cautionnement reçu	1	1	1
• Découverts bancaires			
• Participation des salariés	13	82	83
• Comptes courants du groupe et associés		465	431
Total des dettes financières	41 915	5 396	6 413

Les emprunts sont à taux fixe.

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

	2001	2000	1999
• Partie à court terme	9 442	1 641	1 589
• Partie à long terme	32 473	3 756	4 824
Total des dettes financières	41 915	5 396	6 413

NOTE 11. DETTES FISCALES ET SOCIALES

	2001	2000	1999
• Personnel	62	56	57
• Organismes sociaux	87	96	91
• Impôts sur les bénéfiques		1 215	2 116
• T.V.A.	267	534	
• Autres charges fiscales		105	83
Total des dettes fiscales et sociales	416	2 007	2 347

NOTE 12. SOLDES ET OPÉRATIONS GROUPE

Les soldes et mouvements avec les sociétés liées sont les suivants :

	2001	2000	1999
ACTIF			
Clients	587	3 272	
Comptes courants	2 025	2 317	3 100
PASSIF			
Client créditeurs			75
Fournisseurs	173	187	57
Comptes courants	87 568	421	416
PRODUITS			
Chiffre d'affaires	5 813	6 028	3 333
Intérêts	162	194	99
Dividendes	2 075	2 229	1 723
CHARGES			
Autres charges externes	310	394	335
Intérêts	38	27	4

RENSEIGNEMENTS DIVERS

NOTE 13. CHIFFRE D'AFFAIRES

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

NOTE 14. EFFECTIF ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

L'effectif en 2001 est de 6 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2001 à la somme de 3 606 milliers d'euros.

NOTE 15. RÉSULTAT FINANCIER

	2001	2000	1999
• Dépréciation comptes courants	(235)	(2)	(0)
• Dépréciation Titres	(95)		
• Dépréciation prêts			
• Dépréciation autres débiteurs	(258)		
• Intérêts sur emprunts	(508)	(243)	(133)
• Intérêts sur participations			
• Intérêts sur découverts	(87)	(14)	(1)
• Intérêts sur comptes courants (net)	124	167	95
• Reprise provision dépréciations comptes courants immo. financières	31	1	0
• Dividendes	2 075	2 229	1 723
• Produits sur placements	38	309	197
• Gains de change	1	0	1
• Autres			0
Net	1 086	2 447	1 882

NOTE 16. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2001	2000	1999
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations	479	(1)	
• Pénalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal	(40)	(1)	(41)
• Dons		(14)	
• Autres	(28)	(1)	(1)
Net	411	(16)	(41)

NOTE 17. CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	31/12/99	augmen- tation	dotation	31/12/00	augmen- tation	dotation	31/12/01
• Charges à répartir sur plusieurs exercices					721	10	711

NOTE 18. DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
• Intérêts courus sur participation des salariés	7	44	44
• Fournisseurs factures non parvenues	662	685	652
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	26	25	40
• Etat impôts et taxes à payer	170	111	99
• Assurance à payer	382	233	228
• Intérêts courus sur emprunts	121	3	4
• Banque intérêts courus à payer	25	21	15
Total	1 393	1 122	1 082

NOTE 19. DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
• Etat dégrèvement TP à recevoir			6
• Produit vente appartement à recevoir			1 296
• Fournisseurs avoirs à recevoir	60	7	
• Assurance à recevoir			
Total	60	7	1 302

NOTE 20. NATURE DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
• Exploitation	313	28	29
Total	313	28	29

NOTE 21. RÉPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BÉNÉFICES

2001	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
• Résultat courant	1 423	(61)	1 484
• Résultat exceptionnel	411	160	251
Résultat comptable	1 834	99	1 735

2000			
• Résultat courant	5 427	1 326	4 101
• Résultat exceptionnel	(16)	(6)	(10)
Résultat comptable	5 411	1 320	4 091

1999			
• Résultat courant	2 204	190	2 014
• Résultat exceptionnel	(41)	(16)	(25)
Résultat comptable	2 163	174	1 989

NOTE 22. ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
• Provision indemnités de départ à la retraite	20	18	19
• Engagements donnés sur emprunts	229	486	486
• Hypothèque immeuble Saint Ouen	20 000		
• Engagements donnés sur crédit bail	2 811		
• Engagements donnés sur cession de créances	17 500	6 632	229

NOTE 23. FISCALITÉ LATENTE

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

NOTE 24. LITIGE LATENT

Il existe un litige avec un intermédiaire financier. Le Groupe CRIT bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur le résultat du groupe.

NOTE 25. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (En milliers d'euros)

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avais donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales :										
CRIT INTERIM	1 530	24 986	98,90	885	885			192 895	6 628	1 131
LEBREC	152	(115)	95,00			76		242	1	
CRIT CENTER	53	1 017	95,00	85	85			5 613	241	27
CRIT SECURITE	61	124	95,00	186	186			5 474	13	
KO PROTECTION	8	117	95,00	7	7	67		20	20	116
E.C.M	30	796	99,00	30	30			7 826	313	34
MASER	153	932	99,00	30	30	457	229	25 281	268	37
COMPUTER	30	87	95,00	3	3			3 470	27	29
HILLARY	8	163	99,90	761	761			965	88	
RUSH	76	59	97,90	75	75			1 018	4	
LES COMPAGNONS	46	6 013	95,00	43	43			64 730	1 921	304
C'CLEAN	30	215	99,00	72	72			36	36	
R.H.F	8	391	95,00	7	7			3 394	186	130
AB INTERIM (*)	23	2 154	95,00	N/S	N/S			29 792	948	162
ARIANE COURSES	8	194	95,00	141	141			234	32	29
OTESA(***)										
GRUPE EUROPE HANDLING	80	537	99,76	4 812	4 812	1 343		7 084	46	
CRIT INTERIM Italie	516	(63)	99,00	512	512	47		(46)	(46)	
MARINE	8	38	100,00	45	45			263	(8)	
CITYJET HANDLING	1 220	(145)	100,00	1 037	1 037	449		5 332	(145)	
CRIT RESSOURCES										
HUMAINES (**)	1		100,00			235		19		
EQUIPE CRIT INTERIM	135	636	100,00					12 746	677	
EURISTT SA	22 801	54 287	100,00	110 579	110 579			7 911	6 638	
EURISTT France	45 006	61 249	100,00					42 956	(6 001)	
LABORALIA	427	(655)	100,00					450	(47)	
PROPARTNER	77	44	100,00					47	(3)	

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 euros - (**) Avances provisionnées à 100% - (***) Fusion avec Crit Intérim
N/S : Non Significative

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avais donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détentions indirectes :										
LES VOLANTS	320	1 602	98,08					16 082	801	
GESTION TRAVAIL INTERIM	168	1 110	96,13					21 074	423	
CRIT INTERIM Suisse (**)	114	277	94,92					1 633	33	
GALITE DIFFUSION	244	267	99,66					12 289	307	
EUROPE HANDLING ROISSY	153	471	99,52					11 611	57	
EUROPE HANDLING MAINTENANCE	38	53	99,52					2 729	(3)	
AERO HANDLING ASSISTANCE	38	(67)	99,42					1 491	(32)	
MATERIEL AVION	38	(51)	99,52					825	51	
AIRLINES GROUND SERVICES	38	(871)	99,52					8 334	(263)	
IFMA	38	(185)	99,52					1 182	(178)	
MAYDAY TT	229	1 168	98,89					4 239	352	
MAYDAY PAO	8	17	96,74						(3)	
EFFIKA	76	680	98,80					6 801	200	
SOFIDESS	200	285	98,90						131	
Autres participations :										
ATIAC (**)	23	(137)	50,00	11	0			0	(2)	
SCI BOIS RIGAUULT	15	74	90,00	12	12			13	8	
SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	14				92	
SCI CAMBRAI	84	14	100,00					1	1	
SCI SARRE DE COLOMBES	343	83	100,00					4	3	

(**) Avances provisionnées à 100 % - (***) Fusion avec Equipe Crit Intérim
N/S : Non Significative

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

2, avenue Hoche
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2001)**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe CRIT

Société Anonyme au capital de € 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

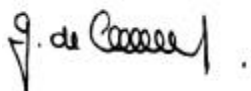
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 30 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

2, avenue Hoche
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Exercice clos le 31 décembre 2001)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe CRIT

Société Anonyme au capital de €4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Groupe Europe Handling

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui

- Votre société a pris l'engagement auprès de la société Loxxia Multibail, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant :

- pour le premier : un montant global de 487.646 euros hors taxes payables en 84 loyers mensuels
- pour le second : un montant global de 1.109.705 euros hors taxes payables en 84 loyers mensuels.

Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2001

- Votre société a pris l'engagement auprès de la société Slibail Location, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant paiement :

- pour le premier de 60 mensualités de 10.587 euros hors taxes ;
- pour le second de 60 mensualités de 5.737 euros hors taxes.

Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de la société Procrédit-Probail, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution d'un contrat de location de divers matériels consenti moyennant paiement de 60 loyers mensuels de 3.898,35 euros hors taxes.

Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juillet 2001.

Avec les sociétés Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et Crit Sécurité

Administrateurs concernées : Monsieur Claude Guedj, Madame Yvonne Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj.

Le conseil d'administration de votre société en date du 14 novembre 2001 et du 22 novembre 2001 a approuvé le projet d'acquisition du groupe Euristt et dans leur principe les modalités de financement et les conventions et garanties y afférents et autorisés les conventions en résultant pour les différentes sociétés du Groupe.

Dans ce cadre par "lettre de performance" en date du 23 novembre 2001, votre société a pris l'engagement auprès du Crédit Lyonnais que ses filiales Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et Crit Sécurité bénéficient de tous les moyens nécessaires à l'exécution de leurs obligations au titre de la convention cadre de cessions de créances professionnelles conclue le 23 novembre 2001 à concurrence d'un montant de 75.000.000 €.

Cette obligation a été consentie pour la durée du crédit octroyé en date du 23 novembre 2001, soit jusqu'au 30 avril 2002.

De plus, en garantie des sommes pouvant être dues par les sociétés Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et Crit Sécurité au Crédit Lyonnais au titre du crédit de 88.235.294 euros consenti le 23 novembre 2001, votre société s'est engagée à affecter en gages espèces un montant de 13.235.294 euros.

Deux de ces conventions résultant de cette opération n'ayant cependant pu être approuvées (avec les sociétés Crit Intérim et Les Volants) du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par le Code de commerce de participer au vote sur l'autorisation sollicitée, il vous est demandé de les approuver.

Votre conseil d'administration du 29 avril 2002 a décidé d'autoriser la prorogation jusqu'au 31 juillet 2002 des conventions approuvées par votre conseil d'administration du 14 novembre 2001 et du 22 novembre 2001 et présentées ci-dessus. Comme précédemment, il vous est également demandé dans ce cadre là d'approuver la prorogation de celles qui n'ont pu être approuvées compte tenu de la communauté de tous les administrateurs.

Conventions dont l'autorisation est impossible en raison de la communauté de tous les administrateurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En plus des deux conventions (avec les sociétés Crit Interim et Les Volants) précédemment rappelées pour lesquelles le conseil d'administration tenu les 14 novembre 2001, 22 novembre 2001 et 29 avril 2002 a pris acte, la convention suivante n'a pu être autorisée par votre Conseil d'Administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par le Code de Commerce de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Avec la société Crit Intérim

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Yvonne Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj

Votre société a cédé à sa filiale Crit Intérim la totalité de sa participation, soit 495 parts, détenue dans le capital de la société Otessa. Cette cession est intervenue moyennant le prix de 762 euros par part sociale. Le conseil a pris acte de cette convention par délibération en date du 14 septembre 2001.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Crit Intérim

Administrateurs concernées : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj, Madame Yvonne Guedj

Votre société a accordé sa caution à Crit Intérim à hauteur d'une somme en principal de 219.526 euros pour une durée de 5 ans au titre du prêt consenti par la BPC à cette société. Le prêt et la garantie ont expiré le 1er décembre 2001.

Avec la société Les Compagnons

Personne concernée : Madame Nathalie Jaoui

Votre société a accordé sa caution à la société Les Compagnons à hauteur d'une somme en principal de 266.785 euros pour une durée de 5 ans au titre du prêt consenti par la BPC à cette société. Le prêt et la garantie ont expirés le 1er décembre 2001.

Avec la société Maser

Personne concernée : Monsieur Claude Guedj

Votre société a accordé sa caution à la société Maser à hauteur de 228.673 euros pour une durée illimitée au profit du Crédit Lyonnais.

Avec la société Maser

Personne concernée : Monsieur Claude Guedj

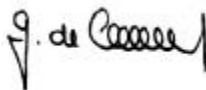
Votre société loue à la S.A.R.L. Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 91.469,41 euros.

Fait à Paris, le 6 mai 2002

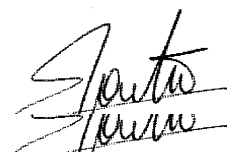
**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris**

Ricol, Lasteyrie & Associés

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Gilles de Courcel



Christian Martin

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

2, avenue Hoche
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

(Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe CRIT

Société Anonyme au capital de € 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-129 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de votre société, dans les conditions de l'article L 443-5 du Code du Travail.

Cette augmentation de capital serait réalisée en une ou plusieurs fois par création et émission d'actions nouvelles mais ne pourrait pas être supérieure à 2 % du capital social (ou 500.000 euros). Le prix de souscription des actions serait fixé conformément aux dispositions de l'article 443-5 du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, et ce pour une durée de 26 mois, le soin d'arrêter les modalités de cette opération.

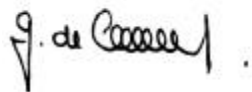
Nous avons examiné le projet d'augmentation de capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession applicables en France.

Les modalités de cette augmentation de capital proposée, et notamment celles afférentes à la détermination du prix de souscription et son montant étant déléguées à votre Conseil d'Administration, nous ne pouvons nous prononcer, par voie de conséquence, sur les conditions dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée.

Fait à Paris, le 30 avril 2002

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris**

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit

Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

2, avenue Hoche
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES EMISSIONS DE VALEURS MOBILIERES AVEC DELEGATION**

(Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe CRIT

Société Anonyme au capital de €4 050 000

152 bis, avenue Gabriel Péri

93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135, L.228-92, L.228-95, L.225-150, L.225-161, L.225-169 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émission d'actions de la société et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions de votre société, couverts par l'autorisation générale visée par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002, et sur lesquels vous êtes amenés à vous prononcer.

Si votre Conseil d'Administration en a l'autorisation, il pourra pendant une période de 26 mois, procéder en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions ou de type de valeurs mobilières qu'il choisira.

Le montant maximal des augmentations de capital qui pourront être réalisées, ne pourra excéder le montant de 22.867.352 euros.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations.

Il vous propose, par ailleurs de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux actions et aux valeurs mobilières qui pourraient être émises en vertu de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002, et à celles qui pourraient l'être par l'exercice des droits attachés.

Nous avons examiné les projets d'émission de valeurs mobilières et d'augmentation de capital en effectuant les diligences que nous avons estimés nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions de valeurs mobilières et de l'(ou des) augmentation(s) de capital, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ni sur les modalités de détermination des bases de conversion ou d'échange et du prix d'exercice du droit de souscription et de son montant, données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans la dixième résolution.

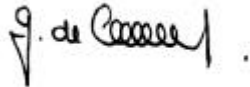
Dans la mesure où votre Conseil d'Administration reçoit délégation pour fixer selon le cas le montant du prix d'émission des actions, des bases de conversion, du prix d'exercice des droits de souscription ou du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les opérations seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de(s) l'augmentation(s) de capital par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 30 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit

Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

CHAPITRE 5. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1 Renseignements concernant les Administrateurs et la Direction

Conseil d'Administration

Claude GUEDJ, Président (nommé le 30 juillet 1969), renouvelé le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Yvonne GUEDJ, (nommée le 30 juillet 1969), renouvelée le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Karine GUEDJ, (nommée le 18 juillet 1984), renouvelée le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Le renouvellement de l'ensemble de ces mandats est porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002.

Nathalie JAOUJ, (nommée le 5 novembre 1992), renouvelée le 30 juin 1998 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Autres mandats

Claude GUEDJ

Président-Directeur Général :

EURISTT S.A.
EURISTT FRANCE
GROUPE EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
EUROPE HANDLING
AIRLINES GROUND SERVICES
GALITE DIFFUSION
CRIT CENTER
LEBREC

Gérant :

RHF
ECM
COMPUTER ASSISTANCE
HILLARY

Administrateur :

CRIT INTERIM
LES VOLANTS
ASSISTANCE MATERIEL AVION
I.F.M.A
AERO HANDLING
EUROPE HANDLING MAINTENANCE

Représentant :

CRIT INTERIM au Conseil d'Administration de G.T.I
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE
SOFIDESS au Conseil d'Administration de EFFIKA

Yvonne GUEDJ

Administrateur :
LES VOLANTS
CRIT INTERIM
LEBREC
EURISTT S.A.
EURISTT FRANCE

Karine GUEDJ

Gérant :
RUSH
ARIANE COURSES

Administrateur :
EFFIKA
MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE
G.T.I.

Représentant :
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de CRIT INTERIM
CRIT INTERIM au Conseil d'Administration de LES VOLANTS
Groupe CRIT aux Conseils d'Administration de GROUPE EUROPE HANDLING,
EUROPE HANDLING ROISSY, EUROPE HANDLING, AIRLINES GROUND
SERVICES, ASSISTANCE MATERIEL AVION, I.F.M.A, AERO HANDLING, E.H.M
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de CRIT CENTER
CRIT CENTER au Conseil d'Administration de Galite.

Nathalie JAOUJ

Président-Directeur Général :
CRIT INTERIM
LES VOLANTS
ASSISTANCE MATERIEL AVION
I.F.M.A
AERO HANDLING
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
G.T.I.

Gérant :
LES COMPAGNONS
AB INTERIM

Administrateur :
EURISTT S.A. (Directeur Général Délégué)
EURISTT FRANCE
CRIT CENTER
GALITE DIFFUSION
GROUPE EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING

Représentant :
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
Groupe EUROPE HANDLING au Conseil d'Administration de EHR et AGS
CRIT INTERIM aux Conseils d'Administration de EFFIKA et de MAYDAY T.T.

Dans le respect des dispositions de l'Article 131.II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, chaque mandataire social dispose d'un délai de 18 mois pour se mettre en conformité avec les règles relatives au cumul des mandats.

5.2 Equipe de direction

Claude GUEDJ	Président Directeur Général
Nathalie JAOUI	Présidente-Directrice Générale CRIT INTERIM
Daniel BARUS	Responsable Activités Industrielles
Jean-Pierre LEDOUX	Responsable Activité Négoce
Noëlle BELLONE	Responsable Formation
Mounir KHABLACHI	Responsable Activités Aéroportuaires
Jacques DESPREES	Responsable Affaires Comptables
Karine GUEDJ	Responsable Communication
Evelyne LEBLOND	Responsable Personnel et Juridique
Renaud LEJEUNE	Responsable Financier
	Responsable de la Communication Financière

5.3 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature, directs ou indirects, pour chaque mandataire social sont les suivants :

<i>En euros</i>	2001
Claude GUEDJ	216 095,00
Nathalie JAOUI	99 092,00
Karine GUEDJ	52 701,16

5.4 Conventions réglementées conclues depuis le 1er janvier 2002

Les conventions sont les suivantes :

- Groupe CRIT a consenti en faveur de la Caisse d'Epargne et jusqu'au 31 décembre 2002, un engagement de bonne fin d'un concours de 750 000 euros accordé au Groupe Europe Handling.
- Groupe CRIT a consenti en faveur de l'UBP et jusqu'au 31 décembre 2002, un engagement de bonne fin des concours financiers accordés au profit des sociétés Groupe Europe Handling, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Airlines Ground Services, IFMA, Aéro Handling, et Assistance Matériel Avion, dans la limite d'un montant de 1 234 837 euros.
- Groupe CRIT a donné un engagement de poursuite de loyers en faveur de Lixxbail SA, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, et dans la limite d'un montant hors taxes de 1 434 486,60 euros.
- Groupe CRIT a donné un engagement de poursuite de loyers en faveur de Sogelease France, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, et dans la limite d'un montant hors taxes de 618 301,44 euros.
- Au titre du programme de titrisation mis en place à compter du 19 juin 2002, Groupe CRIT a pris l'engagement auprès de Ester Finance Titrisation et de Eurofactor, de payer à première demande toute somme qui pourrait leur être due par ses filiales Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, GTI, Maser, ECM, Crit Sécurité, et demeurée impayée.

CHAPITRE 6. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUIN 2002

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2001 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous commenterons les comptes de l'exercice en abordant successivement :

- Les comptes consolidés du groupe,
- Les comptes sociaux de la Société Groupe CRIT,
- L'activité des filiales par pôles,
- Les perspectives pour l'exercice 2002,
- L'évolution du titre Groupe CRIT,
- Les informations juridiques.

Nous soumettrons également à votre approbation les projets de résolutions ayant pour objet :

- de renouveler les mandats des trois Administrateurs,
- de renouveler les mandats d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- d'autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de réaliser diverses opérations financières,
- de procéder à la mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions de la loi du 15 mai 2001.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les Chiffres Clés (en millions d'euros)

	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	466,9	359,4	272,2
Résultat d'exploitation	23,1	21,1	16,3
Résultat financier	(2,7)	(0,8)	(0,4)
Résultat courant	20,4	20,3	15,9
Résultat net part du groupe	9,4	10,7	8,5
Effectifs permanents	2 979	1 934	1 414

L'événement majeur de l'exercice a été l'acquisition en décembre 2001 du groupe Euristt qui positionne notre groupe comme le quatrième réseau de travail temporaire en France.

Les comptes consolidés qui vous sont présentés incluent les résultats d'Euristt sur le mois de décembre uniquement.

Compte de résultat

Après une progression en 2000 de 30 % de son chiffre d'affaires, le Groupe confirme ses performances en réalisant au titre de l'exercice 2001 un chiffre d'affaires de 466,9 M€ en progression de 30 %.
A périmètre comparable, la croissance affichée du Groupe est de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

Tous les pôles d'activité traditionnels du Groupe ont contribué à cette croissance :

- le pôle travail temporaire (qui représente 82 % de l'activité du groupe) croît de 30 % et 11 % à périmètre comparable ;
- le pôle aéroportuaire croît de 31 % ;
- le pôle maintenance et engineering croît de 48 %.

Une telle croissance ne s'est pas réalisée au détriment des marges opérationnelles : le résultat d'exploitation enregistre une progression de 9,4 %. Il s'établit à 23,1 M€ contre 21,1 M€ et représente 5 % du chiffre d'affaires.

Entre le résultat d'exploitation et le résultat net, les principales évolutions sont les suivantes :

- La charge financière s'accroît logiquement de 1,8 M€ à 2,7 M€ du fait de l'acquisition EURISTT et des frais financiers propres à EURISTT intégrés sur un mois,
- L'amortissement des survaleurs croît également et s'établit à 3,2 M€ en raison :
 - de la prise en compte en année pleine des acquisitions de l'année 2000 (EFFIKA et MAYDAY)
 - des acquisitions de l'année, EURISTT et EQUIPE EMPLOIS SERVICES
 - la survaleur dégagée par l'acquisition d'EURISTT s'élève à 113 M€ et s'amortit sur 10 ans soit un effet de 1 M€ sur l'exercice.

Le résultat net avant amortissement des survaleurs s'établit à 12,9 M€ contre 12,3 M€ l'exercice précédent.

Le groupe dégage un résultat net de 9,4 M€.

Bilan

La lecture du bilan laisse apparaître une augmentation des actifs immobilisés qui croissent de 25 M€ à 148 M€ en raison essentiellement de la consolidation d'EURISTT qui dégage une survaleur de 113 M€ et intègre des immobilisations nettes à hauteur de 5 M€.

L'actif circulant évolue de 126,8 M€ à 298,5 M€, augmentation principalement supportée par le poste client en raison de l'intégration d'EURISTT.

S'agissant de la dette nette du Groupe, celle-ci s'élève à 170 M€ et est logiquement marquée par l'impact de l'acquisition EURISTT.

En effet, le financement du prix a accru cette dette de 115 M€, et la consolidation d'EURISTT a eu pour effet l'intégration de sa dette de 30 M€ environ.

LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

Société Holding, Groupe CRIT tire l'essentiel de ses revenus de la facturation de ses prestations aux filiales.

Au titre de l'exercice le chiffre d'affaires reste stable et s'établit à 5,8 M€ contre 6 M€ l'année précédente.

A noter, une très forte augmentation des charges d'exploitation qui passent de 3,1 M€ à 6,2 M€, augmentation principalement supportée par le poste des charges externes, et liée à l'acquisition EURISTT.

La Société dégage ainsi exceptionnellement un résultat d'exploitation de 0,3 M€ contre 2,9 M€ l'exercice précédent et après prise en compte du résultat financier de 1,08 M€, un résultat courant avant impôts de 1,4 M€.

La cession durant l'exercice de l'ensemble immobilier situé à AVON et de la participation détenue par la Société dans le capital de sa filiale OTESSA génèrent un résultat exceptionnel de 0,4 M€.

L'exercice clos le 31 décembre 2001 se solde par un bénéfice net comptable de 1,7 M€.

LES FILIALES

Le Pôle Travail Temporaire

Chiffre d'affaires	2001	2000
(En M€)	384,8	290,7

Avec 331 agences sur le territoire national, 35 000 salariés délégués par jour et 25 000 clients, notre pôle constitue la 4ème entreprise de travail temporaire en France.

Avec sa croissance propre ainsi que la contribution d'EURISTT en année pleine, le groupe triple de taille par rapport à l'année 2000 avec un chiffre d'affaires de 1 125 M€.

Cœur de métier du Groupe, le pôle travail temporaire enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 384,8 M€, en progression de plus de 32 %.

Hors acquisition d'EURISTT, le pôle témoigne d'une bonne tenue de ses activités avec une croissance de 17,4 % dont 11 % à périmètre comparable, alors que le marché enregistre parallèlement une croissance de 1 % seulement.

Le résultat d'exploitation de ce pôle croît de 13 %. Hors contribution d'EURISTT, la marge opérationnelle de ce secteur se maintient ainsi à des niveaux élevés et se situe à 5,9 %.

Notre pôle a aujourd'hui acquis une position stratégique sur le marché, couvrant l'ensemble du territoire national (nous sommes ainsi devenus numéro 1 en Franche Comté et Normandie, Numéro 2 dans l'est de la France), la totalité des secteurs d'activité et répondant à une clientèle constituée tant de PME et PMI que de " grands comptes ".

En ce qui concerne l'Europe, notre implantation s'est étoffée de six nouvelles agences en Suisse, par le biais de l'acquisition par notre filiale CRIT INTERIM, de la Société de droit suisse EPS (devenue EQUIPE CRIT INTERIM) dont le siège social est situé à LAUSANNE.

L'acquisition d'EURISTT nous permet également d'être présent sur les marchés allemand (avec 3 agences) et espagnol (avec 6 agences).

Le Pôle Aéroportuaire

Chiffre d'affaires	2001	2000
(En M€)	41,3	31,5

Nous vous rappelons qu'en juin 2001 nous avons été sélectionnés 3ème prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Charles de Gaulle II aux côtés d'ADP et AIR FRANCE.

L'exercice 2001 enregistre ainsi la conclusion des premiers contrats de notre pôle en direct avec les Compagnies aériennes.

Nos activités aéroportuaires ont progressé de 31 % et ce, dans un contexte marqué par les attentats du 11 septembre 2001.

Le résultat d'exploitation de ce pôle s'établit à 0,9 M€ contre 1,19 M€ en 2000.

Ce léger recul s'explique d'une part par l'engagement de coûts significatifs de recrutement et de formation du personnel destiné à servir Alitalia à partir de janvier 2002, et d'autre part par la liquidation d'Air Afrique qui a pesé sur le résultat d'exploitation.

Les Autres Activités

Chiffre d'affaires	2001	2000
(En M€)	40,8	37,2

L'activité du pôle multiservices du groupe a été principalement marquée par une très forte progression des activités de maintenance industrielle et d'engineering.

Celles-ci, avec un chiffre d'affaires de 32,5 M€ enregistrent une progression de plus de 48 %, et dégagent un résultat d'exploitation de 1,1 M€ en croissance de 55 %.

Une telle croissance est le fruit de la forte politique commerciale menée dans cette branche d'activités qui regroupe aujourd'hui 14 agences positionnées sur de nombreux secteurs industriels tels que l'aéronautique, l'automobile, l'agro-alimentaire, la pétrochimie, la plasturgie et le nucléaire et qui s'est élargi en 2002 au secteur du génie climatique.

Les autres activités du pôle (la Sécurité, la formation professionnelle, le négoce, la construction et les installations électriques) sont demeurées stables.

LES PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2002

Notre priorité demeure le développement en France de notre activité principale le travail temporaire.

L'exercice 2002 sera ainsi consacré à l'intégration et à l'harmonisation des deux réseaux CRIT et EURISTT, que nous souhaitons fusionner sous une seule marque et à l'amélioration de notre rentabilité en poursuivant notre travail de proximité auprès des PME/PMI.

Dans ce cadre, pour conforter notre position de N° 4 sur le marché et bénéficier d'une implantation forte et puissante, nous poursuivrons notre politique d'ouverture de nouvelles agences, dont nous souhaitons porter le nombre à 500 dans les années à venir.

Si la France reste l'axe de développement majeur, nous demeurons attentifs, à travers nos filiales Suisse, Allemande et Espagnole, à l'évolution des marchés européens et privilégierons une implantation dans un pays à fort potentiel de développement.

Le secteur de l'aéroportuaire offrant de belles perspectives de développement, nous envisageons de réaliser en 2002 une progression de 30 % de notre chiffre d'affaires.

Par ailleurs, avec un trafic estimé en 2005 sur l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle de plus de 50 millions de passagers, notre objectif est de réaliser sur ledit aéroport, 20 % des parts de marché.

Les activités de maintenance industrielle et d'engineering devraient enregistrer une progression de leurs activités d'environ 25 %.

L'ÉVOLUTION BOURSIERE

Dans un souci d'élargissement de l'actionnariat du groupe, et pour permettre une meilleure liquidité du titre, nous vous rappelons la division du nominal de l'action par 5 effective depuis le 12 mars 2001

Le cours moyen du titre sur 12 mois clôturés à fin décembre 2001 s'établit à 22,25 €

Malgré un contexte boursier difficile, le titre connaît depuis le 1er janvier 2002 une belle croissance de plus de 46 %.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2001 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 1 735 218,57 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- A la réserve légale, Qui se trouve ainsi totalement dotée	61 989,71 €
- A titre de dividendes aux actionnaires ⁽¹⁾	1 575 000,00 €
Soit 0,14 € pour chacune des 11 250 000 actions composant le capital social, ouvrant droit à un impôt déjà versé au Trésor de 0,07 € Et à un revenu brut à déclarer de 0,21 €	
- Le solde, soit au poste " autres réserves "	98 228,86 €

Le dividende sera mis en paiement le 16 septembre 2002.

⁽¹⁾ les montants indiqués seront ajustés en fonction du nombre effectif d'actions ayant droit au dividende afin de tenir compte notamment du nombre d'actions auto-détenues et non rémunérées. Le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été distribué au titre des trois exercices précédents, les sommes suivantes :

Exercices	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1998	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
2000	11 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F

PARTICIPATIONS

L'exercice 2001 aura été marqué par l'acquisition de la totalité du capital de la Société EURISTT SA et de ses filiales françaises (la Société EURISTT France et les Sociétés Civiles Immobilières SCI de la Rue de Cambrai et SCI Sarre Colombes), allemande (PROPARTNER) et espagnole (LABORALIA TEMPO).

La société a en outre cédé la totalité de sa participation dans le capital de la Société OTESSA au profit de sa filiale CRIT INTERIM, ces deux sociétés ayant fusionné durant l'exercice.

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions légales, nous vous indiquons que Monsieur Claude GUEDJ détient plus des 2/3 du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Au 31 décembre 2001 il n'existe aucune action d'autocontrôle.

Au 31 décembre 2001, il existe 9 531 actions autodétenues (soit 0,08 % du capital) d'une valeur nominale de 0,36 euros chacune, et d'une valeur évaluée au cours d'achat de 30,63 euros.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le respect des dispositions de l'Article L 225-102 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons qu'au titre de l'exercice 2001, les rémunérations globales brutes de Monsieur Claude GUEDJ et Madame Nathalie JAOUI se sont élevées respectivement à 216 095 € et 99 092 €.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS

Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Claude GUEDJ, Madame Yvonne GUEDJ et Madame Karine GUEDJ arrivant à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle durée de six années.

Nous vous proposons également de renouveler pour une nouvelle durée de six exercices les mandats de la Société RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes Titulaire et de Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE, Commissaire aux Comptes Suppléant.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS

L'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) a rendu nécessaire la mise en harmonie des statuts de la Société et leur refonte.

En effet, cette loi a modifié profondément les modalités de fonctionnement des Sociétés Anonymes dotées d'un Conseil d'Administration, dont les pouvoirs ont été redéfinis, en introduisant notamment la possibilité de dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de directeur Général. Ce choix appartient au Conseil d'Administration.

Ainsi, les articles 14 et 15 des statuts relatifs aux *pouvoirs du Conseil d'Administration* et à la *Direction Générale* ont été totalement refondus.

Ont également été complétés les articles 12 et 13 relatifs aux *membres du Conseil d'Administration et aux délibérations du Conseil* pour tenir compte de la limitation à 18 au plus du nombre de membres au Conseil d'Administration, des nouvelles règles de cumuls de mandats, et de la possibilité pour le Conseil de délibérer par visioconférence. Cette dernière possibilité a également été prévue pour les Assemblées Générales, sur décision du Conseil d'Administration, entraînant de ce fait la modification de l'article 27 sur *l'admission aux Assemblées*.

Pour tenir compte des nouvelles dispositions relatives aux conventions conclues entre la Société et ses mandataires, l'article 18 a également été totalement refondu.

Enfin, le texte complet des statuts a été mis à jour pour tenir compte des nouvelles codifications issues de la refonte globale de l'ancien Code de commerce.

Le nouveau texte des statuts soumis à votre approbation est annexé au présent rapport.

AUGMENTATION DE CAPITAL SUR DELEGATION GLOBALE DE L'ASSEMBLEE

Afin de permettre à votre Conseil d'Administration de continuer à bénéficier de la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la Société, nous vous proposons de renouveler les délégations qui lui avaient été consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2000 à l'effet de décider toutes opérations d'augmentation du capital, sous quelque forme que ce soit.

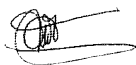
Votre Conseil pourra ainsi procéder à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, procéder à une augmentation de capital par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion et d'apport, dans la limite de montants fixés à 22 867 352 euros.

Si votre Conseil usait de la faculté de suppression du droit préférentiel de souscription, il est prévu que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émise ou créée, devra être au moins égale à la moyenne des cours constatés pour les actions pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont le début de l'émission. Votre Conseil pourrait éventuellement réserver aux actionnaires une priorité de souscription, pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera.

Cette délégation, qui annule et remplace les autorisations conférées le 22 juin 2000, serait accordée pour une durée de vingt six mois à compter de la présente Assemblée.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration,



Mr Claude GUEDJ
Président



Mme Yvonne GUEDJ
Administrateur



Mme Nathalie JAOUJ
Administrateur



Mme Karine GUEDJ
Administrateur

CHAPITRE 7. EVOLUTION DU GROUPE DURANT LE 1^{ER} TRIMESTRE 2002

Chiffre d'affaires	31/03/2002 En milliers d'euros	31/03/2001 En milliers d'euros
Intérim	217 183	75 970
Aéroportuaire	11 594	8 917
Autres Services	13 200	9 980
TOTAL	241 977	94 867

Malgré une conjoncture morose, le Groupe CRIT a réalisé un début d'exercice 2002 en croissance avec un chiffre d'affaires au premier trimestre de près de 242 millions d'euros en progression de 155% par rapport au 1^{er} trimestre 2001

Hors effet de l'intégration d'Euristt, le Groupe affiche une croissance de 8,7% par rapport au 1^{er} trimestre 2001.

Pour sa part, le pôle Travail Temporaire a enregistré un chiffre d'affaires de 217,2 millions d'euros, soit une progression de 186% compte tenu de l'intégration d'Euristt dans son périmètre de consolidation.

Hors acquisition d'Euristt, le pôle Travail Temporaire du Groupe enregistre une croissance de 3,1%, témoignant de la très forte résistance du groupe dans un marché en baisse de 13,5% au 1^{er} trimestre 2002 (source SETT).

Les activités aéroportuaires ont réalisé un chiffre d'affaires de 11,6 millions d'euros marquant une croissance de 30% par rapport au 1^{er} trimestre 2001. Les activités engineering et maintenance industrielle s'illustrent par une progression de 44,1% avec un chiffre d'affaires de 9,6 millions d'euros.

CHAPITRE 8. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUIN 2002

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2001, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2001, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les opérations et conventions visées par ce rapport.

L'Assemblée Générale ratifie en outre expressément, dans les conditions de l'article L 225-42 alinéa 3 du Code de commerce, la convention objet du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2002 conclue notamment avec les Sociétés CRIT INTERIM et LES VOLANTS.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2001 s'élevant à 1 735 218,57 euros :

A la réserve légale, Qui se trouve ainsi totalement dotée	61 989,71 €
A titre de dividendes aux actionnaires (Soit 0,14 € pour chacune des 11 250 000 actions composant le capital social)	1 575 000,00 €
Le solde, soit au poste " autres réserves "	98 228,86 €

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende à 0,14 € pour chacune des 11 250 000 actions composant le capital social, auquel est attribué l'impôt déjà versé au Trésor de 0,07 €, soit un revenu global par action de 0,21 €

Le dividende sera mis en paiement à compter du 16 septembre 2002.

Conformément aux dispositions légales, il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices ont été fixés comme suit : (en francs)

Exercices	Nombre d'actions	Brut	Avoir Fiscal	Net
1998	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
2000	11 250 000	1,10 F	0,55 F	1,65 F

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GUEDJ prend fin à l'issue de la présente Assemblée, décide de réélire Monsieur Claude GUEDJ pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Yvonne GUEDJ prend fin à l'issue de la présente Assemblée, décide de réélire Madame Yvonne GUEDJ pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Karine GUEDJ prend fin à l'issue de la présente Assemblée, décide de réélire Madame Karine GUEDJ pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que leurs mandats expirent à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, le mandat de la Société RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire et de Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 22 867 352 euros à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion et d'apport, la ou les augmentations de capital devant être réalisées par création et attribution gratuite d'actions nouvelles ou élévation du nominal des actions.

L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour la mise en œuvre de la délégation sus-visée, à l'effet notamment de fixer les dates et modalités des émissions, les prix et conditions des émissions, les montants de chaque émission, et plus généralement de prendre toutes les dispositions permettant de parvenir à la bonne fin des émissions, effectuer tous actes et formalités visant à constater la réalisation définitive des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'Assemblée Générale décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt six mois à compter de ce jour et annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2000.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et dans le cadre de l'article L 225-129 du Code de commerce, prend les décisions suivantes :

- Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, aux émissions d'actions de la société et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ;

- Décide que le montant des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de la délégation susvisée, ne pourra, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la Loi, excéder le montant de 22 867 352 euros ;

- Décide que les actionnaires de la Société exerceront, dans les conditions légales, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes;

En outre, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des émissions de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée,

- répartir librement tout ou partie des actions et/ou autres valeurs mobilières non souscrites,

- offrir au public tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

- Prend acte que la délégation susvisée comporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant une vocation différée à des actions de la société, pouvant être émises, renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions prévues par la Loi, tous pouvoirs à l'effet de :

- fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;

- constater la réalisation des émissions et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

- et d'une manière générale passer toutes conventions, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires aux opérations.

- Donne pouvoir au Conseil d'Administration, à sa seule initiative, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'émission et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au 1/10 du nouveau capital après chaque augmentation.

L'Assemblée Générale décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt six mois à compter de ce jour et annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2000.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la Loi, décide que les émissions de valeurs mobilières donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital de la Société, susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration aux termes de la précédente résolution, pourront être réalisées en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les limites et sous les conditions suivantes :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans ce cadre ne pourra, en tout état de cause, et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder 22 867 352 euros,
- la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autre, devra être au moins égale à la moyenne des cours constatés en bourse pour les actions pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont le début de l'émission des valeurs mobilières précitées,
- le Conseil d'Administration pourra éventuellement réserver aux actionnaires une priorité de souscription, pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera.

L'Assemblée Générale décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt six mois à compter de ce jour et annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2000.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L 225-129 VII du Code de commerce, en vue de procéder s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 500 000 € réservée aux salariés de la société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise. La présente délégation est consentie pour une durée de vingt six mois à compter de ce jour.

Le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 % du capital social au moment de l'émission. Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :

- fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

Cette délégation comporte au profit des salariés visés ci-dessus, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générale extraordinaires, décide, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du projet de texte des nouveaux statuts, de mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions de la loi du 15 mai 2001 et de procéder à plusieurs autres modifications, en approuve le nouveau texte qui demeurera annexé au procès-verbal de la présente Assemblée, et décide que ces nouveaux statuts entreront en vigueur à l'issue de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

TABLE THEMATIQUE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Nom et fonction du responsable du document	2
1.2	Attestation du responsable	2
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	2
1.4	Politique d'information	3
3.1	Renseignements de caractère général concernant la société	4-6
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	7-8
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	8
3.4	Marché des titres de la Société	9
3.5	Dividendes	10
4.1	Présentation de la Société et du groupe	11-40
4.3	Faits exceptionnels et litiges	42
4.4	Effectifs	38
4.5	Politique d'investissement	41
4.7	Facteurs de risque	41-42
5.1	Comptes consolidés du groupe	44
	Comptes sociaux de la Société	73
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	8 et 48
7.1	Evolution récente	97-104
7.2	Perspectives d'avenir	100 -101

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ANNONCES FINANCIERES (dates au titre de l'année 2002)

Annonces financières	Exercice 2002
Chiffres d'affaires	
1er trimestre 2002	15 mai 2002
2ème trimestre 2002	09 août 2002
3ème trimestre 2002	13 novembre 2002
4ème trimestre 2002	14 février 2003
Résultats 1er semestre 2002	09 octobre 2002
Résultats annuels 2002	30 avril 2003

